



SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

2^{ème} trimestre de l'année 2019

Actes publiés au siège
du Parc naturel régional de Chartreuse

SOMMAIRE

TITRE I : DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

En date du 04/04/2019

- 6 Budget du syndicat Mixte – Compte administratif 2018
- 7 Budget du syndicat Mixte – Compte de gestion du receveur syndical année 2018
- 8 Budget du syndicat Mixte – Affectation de résultats année 2018
- 9 Budget du syndicat Mixte – Budget primitif 2019
- 10 Budget annexe de la Réserve Naturelle – Compte administratif 2018
- 11 Budget annexe de la Réserve Naturelle - Compte de gestion du receveur syndical année 2018
- 12 Budget annexe de la Réserve Naturelle - Affectation de résultats année 2018
- 13 Budget annexe de la Réserve Naturelle - Budget primitif 2019

TITRE II : DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL

En date du 04/04/2019

- 6 Mandatement du Centre de Gestion pour négocier un contrat cadre d'action sociale mutualisé
- 7 Adhésion au Centre Régional Auvergne Rhône Alpes de l'Information Géographique
- 8 Participation au 1^{er} Salon territoire Chartreuse
- 9 Avis sur le PLUI-H valant SCOT de Cœur de Chartreuse arrêté le 24 janvier 2019
- 10 Aides à manifestations 2019
- 11 Validation du contrat de Parc de Chartreuse avec la Région Auvergne Rhône Alpes

En date du 14/06/2019

- 12 Sortie de bien
- 13 Dépôt de candidature à un Projet Alimentaire inter-Territoire (PAiT)
- 14 Convention de coopération Leader pour un projet de « médiation en alpages »
- 15 Adhésion au Pôle agro-alimentaire de l'Isère
- 16 Convention de partenariat 2019 entre le Parc, l'AAC et les Chambres d'agriculture l'Isère et Savoie Mont-Blanc
- 17 Prise de part dans la SAS Forestener
- 18 Convention entre le Parc et AURA-EE dans le cadre du projet PEnD-Aura +
- 19 Appel à projet « Vélos et Territoires »
- 20 Projet de coopération Leader « Ciel étoilé »
- 21 Adhésion aux agences locales Energie Climat
- 22 Engagement du Parc sur la construction en bois local
- 23 Appui à la modernisation des outils stratégiques de 1^{ère} transformation du bois du territoire
- 24 Adhésion à Cap Rural
- 25 Soutien au projet « Sur les pas des Huguenots »
- 26 Renouvellement du poste d'animateur du programme Leader
- 27 Participation au projet « Chemins faisant / Résidence d'éducation artistique et résidence de recherche en sciences sociales »

TITRE III : DECISIONS DU PRESIDENT

- 12 Développer et mutualiser les connaissances sur les prairies naturelles avec les éleveurs de Chartreuse pour renforcer la résilience des systèmes d'exploitation
- 13 Redécouverte du patrimoine maraîcher, fruitier, céréalier et ornementale de Chartreuse – expérimentation 2019
- 14 Démarche TEPOS – Phase 2
- 15 Rivières sauvages : accompagnement du programme d'actions sur le Guiers Mort : matériel pour l'étude du Cingle plongeur
- 16 Actualisation et déploiement de la stratégie marketing de la destination Chartreuse
- 17 Echanges scolaires
- 17' Echanges scolaires
- 18 Outils et formations pédagogiques scolaires et hors temps scolaires
- 19 Suivi de la fonctionnalité écologique du territoire et des incidences du changement climatique – Tranche 1

TITRE IV : ARRETES DU PRESIDENT

NEANT

DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

En date du 04/04/2019

- 6 Budget du syndicat Mixte – Compte administratif 2018
- 7 Budget du syndicat Mixte – Compte de gestion du receveur syndical année 2018
- 8 Budget du syndicat Mixte – Affectation de résultats année 2018
- 9 Budget du syndicat Mixte – Budget primitif 2019
- 10 Budget annexe de la Réserve Naturelle – Compte administratif 2018
- 11 Budget annexe de la Réserve Naturelle - Compte de gestion du receveur syndical année 2018
- 12 Budget annexe de la Réserve Naturelle - Affectation de résultats année 2018
- 13 Budget annexe de la Réserve Naturelle - Budget primitif 2019

**DELIBERATION
COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 4 avril 2019, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 22 mars 2019, s'est réuni, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 88 représentants 136 voix
Nombre de membres présents : 37 représentants 44 voix
Nombre de membres présents ou représentés : 51 représentants 65 voix

Délibération n°CS2019/06

Votants (en voix) :	65
Exprimés (en voix):	65
Pour :	65
Contre :	0
Abstention :	0
Ne prend (prennent) pas part au vote :	0

OBJET : Budget du Syndicat Mixte – Compte administratif 2018

LISTE DES PRESENTS

1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes

1 représentant = 5 voix délibératives

BERANGER Nathalie

2^{ème} Collège - Délégués Conseil Départemental de l'Isère

1 représentant = 2 voix délibératives

BURLET Céline

GERIN Anne

3^{ème} Collège - Délégués Conseil Départemental de la Savoie

1 représentant = 2 voix délibératives

WOLFF Corine

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

5^{ème} collège – Délégués des communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de Chartreuse// 1 représentant = 1 voix délibérative

ARBOR Gérard

PETIT Jean-Paul

BAUD Pascale

PRACHE Olivier

DELPHIN Maurice

QUEMART Philippe

DRIGO Patrick

REDA Franck

DUPRAZ Marc

ROUGIER Alain

GUSMEROLI Stéphane

SARTER Jean-Claude

LE GOUIC François

VEUILLET Pascal

LELEU Sophie

VIAL Cédric

LENFANT Anne

VILLIEN Roger

LOVERA Jean

ZANNA Maryline

MARTIN Jean-Pierre

ZURDO Jean-Pierre

6^{ème} collège – Délégués des communes de Piémont de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

BLUMET Fabrice	LAMBERT Hervé
CHENE Gérard	ROMAGNOLI Danielle
FASSEL Jean	SECO Marc
GODARD Sandrine	VOLPI Philippe

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

CLARET Jean-Paul	SEJOURNE Denis
POULET Jean-Luc	

EXCUSES et POUVOIRS

1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes

1 représentant = 5 voix délibératives

GIRAUD Eliane à ARBOR Gérard	LANGENIEUX VILLARD Philippe
REPENTIN Thierry	

2^{ème} collège – Délégués du Conseil Départemental de l'Isère

1 représentant = 2 voix délibératives

GILLET André à BURLET Céline	ENGRAND Christophe
POLAT Julien à GERIN Anne	

3^{ème} collège – Délégués du Conseil Départemental de la Savoie

1 représentant = 2 voix délibératives

GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

BLANCANEAUX Alain	LEBLANC Christian
BOUZAIENE Sadok	MERIAUX Pierre

5^{ème} collège – Délégués des Communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de Chartreuse//1 représentant = 1 voix délibérative

BIENASSIS Brigitte à SEJOURNE Denis	BRIGUGLIO Antonino
JEGOU DOLIS Hélène à POULET Jean-Luc	GALLAND Pierre
BARRIER Pierre	ORTHLIEB Maxence

6^{ème} collège – Délégués des Communes de Piémont de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

BURDET Gérard à VILLIEN Roger	PERRET Jacques à CHENE Gérard
CANIVET Bernard à GODARD Sandrine	QUAIX Mireille à BERANGER Nathalie
CARREL Christine à FASSEL Jean	BAUD Alain
CHEVROT Blandine à LENFANT Anne	GROS Nelly
GUILLON Dominique à ROUGIER Alain	LEMIERE Patrick
HOURS Joëlle à LOVERA Jean	

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

DAL'LIN Gérard	MULLER Claude
----------------	---------------

OBJET : Budget du Syndicat Mixte Compte administratif 2018

- Vu la présentation du compte administratif 2018,

Le Président présente le compte administratif 2018 pour le syndicat mixte tel que ci-dessous :

Section de fonctionnement

Recettes 2018	2 087 711,49 €
Dépenses 2018	2 299 907,69 €
Soit résultat 2018	- 212 196,20 €

Reprise de l'excédent antérieur reporté + 992 120,84 €

Soit résultat de fonctionnement 2018 + 779 924,64 €

Section d'investissement

Recettes 2018	276 228,85 €
Dépenses 2018	240 260,08 €
Soit résultat 2018	+ 35 968,77 €

Reprise de l'excédent antérieur reporté d'investissement + 22 617,47 €

Soit solde d'exécution de la section d'investissement + 58 586,24 €

Restes à réaliser en dépenses	111 433,00 €
Restes à réaliser en recettes	77 058,00 €

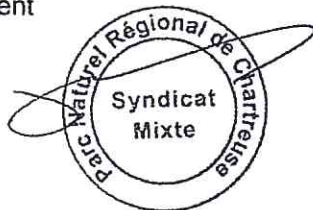
Soit résultat d'investissement corrigé des restes à réaliser + 24 211,24 €

Et après en avoir après en avoir délibéré le Comité syndical DECIDE :

- ***D'adopter le Compte Administratif 2018 du budget principal du syndicat mixte dont la présentation règlementaire figure en annexe.***

Ainsi fait et délibéré le 4 avril 2019
Pour copie conforme,
Le Président

Publiée le **10 AVR. 2019**



Syndicat Mixte PNR Chartreuse - 38 - Budget Principal	CA 2018
---	---------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 451 510,00	757 010,10	0,00	0,00	694 499,90
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 432 438,00	1 233 810,98	0,00	0,00	198 627,02
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	424 295,00	169 135,73	0,00	0,00	255 159,27
Total des dépenses de gestion courante		3 308 243,00	2 159 956,81	0,00	0,00	1 148 286,19
66	Charges financières	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
67	Charges exceptionnelles	231 964,00	860,77	0,00	0,00	231 103,23
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	247 500,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		3 789 707,00	2 160 817,58	0,00	0,00	1 628 889,42
023	Virement à la section d'investissement (2)	596 714,00				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	140 000,00	139 090,11			909,89
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		736 714,00	139 090,11			597 623,89
TOTAL		4 526 421,00	2 299 907,69	0,00	0,00	2 226 513,31
Pour information D002 Déficit de fonctionnement reporté de 2017		(3) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	10 275,00	35 284,73	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes di	178 360,00	193 854,63	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	3 259 666,00	1 769 430,94	0,00	0,00	1 490 235,06
75	Autres produits de gestion courante	0,00	3 500,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		3 448 301,00	2 002 070,30	0,00	0,00	1 446 230,70
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	288,72	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 448 301,00	2 002 359,02	0,00	0,00	1 445 941,98
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	86 000,00	85 352,47			647,53
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		86 000,00	85 352,47			647,53
TOTAL		3 534 301,00	2 087 711,49	0,00	0,00	1 446 589,51
Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de 2017		(3) 992 120,84				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
 (2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
 (3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	934 055,00	93 151,53	110 533,00	730 370,47
	Total des dépenses d'équipement	934 055,00	93 151,53	110 533,00	730 370,47
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	4 900,00	4 000,00	900,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	35 003,00	3,00	0,00	35 000,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00			
	Total des dépenses financières	39 903,00	4 003,00	900,00	35 000,00
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	973 958,00	97 154,53	111 433,00	765 370,47
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	86 000,00	85 352,47		647,53
041	Opérations patrimoniales (1)	80 000,00	57 753,08		22 246,92
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	166 000,00	143 105,55		22 894,45
	TOTAL	1 139 958,00	240 260,08	111 433,00	788 264,92
	Pour information	(3)			
	D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2017	0,00			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	197 002,00	8 521,24	77 058,00	111 422,76
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	197 002,00	8 521,24	77 058,00	111 422,76
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	11 800,00	14 039,89	0,00	0,00
1068	Dotations, fonds divers et réserves (7)	56 825,00	56 824,53	0,00	0,47
18	Compte de liaison : affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	35 000,00	0,00	0,00	35 000,00
024	Produits de cessions	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	103 625,00	70 864,42	0,00	32 760,58
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	300 627,00	79 385,66	77 058,00	144 183,34
021	Virement de la section de fonctionnement (1)	596 714,00			
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	140 000,00	139 090,11		909,89
041	Opérations patrimoniales (1)	80 000,00	57 753,08		22 246,92
	Total des recettes d'ordre d'investissement	816 714,00	196 843,19		619 870,81
	TOTAL	1 117 341,00	276 228,85	77 058,00	764 054,15
	Pour information	(3)			
	R001 Solde d'exécution positif reporté de 2017	22 617,47			

**DELIBERATION
COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 4 avril 2019, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 22 mars 2019, s'est réuni, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 88 représentants 136 voix
Nombre de membres présents : 38 représentants 45 voix
Nombre de membres présents ou représentés : 53 représentants 67 voix

Délibération n°CS2019/07

Votants (en voix) : 67
Exprimés (en voix): 67
Pour : 67
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

**OBJET : Budget du Syndicat Mixte – Compte de gestion du receveur syndical
année 2018**

LISTE DES PRESENTS

1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes

1 représentant = 5 voix délibératives

BERANGER Nathalie

2^{ème} Collège - Délégués Conseil Départemental de l'Isère

1 représentant = 2 voix délibératives

BURLET Céline

GERIN Anne

3^{ème} Collège - Délégués Conseil Départemental de la Savoie

1 représentant = 2 voix délibératives

WOLFF Corine

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

**5^{ème} collège – Délégués des communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de
Chartreuse// 1 représentant = 1 voix délibérative**

ARBOR Gérard

PETIT Jean-Paul

BAUD Pascale

PRACHE Olivier

DELPHIN Maurice

QUEMART Philippe

DRIGO Patrick

REDA Franck

DUPRAZ Marc

ROUGIER Alain

ESCARON Dominique

SARTER Jean-Claude

GUSMEROLI Stéphane

VEUILLET Pascal

LE GOUIC François

VIAL Cédric

LELEU Sophie

VILLIEN Roger

LENFANT Anne

ZANNA Maryline

LOVERA Jean

ZURDO Jean-Pierre

MARTIN Jean-Pierre

6^{ème} collège – Délégués des communes de Piémont de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

BLUMET Fabrice	LAMBERT Hervé
CHENE Gérard	ROMAGNOLI Danièle
FASSEL Jean	SECO Marc
GODARD Sandrine	VOLPI Philippe

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

CLARET Jean-Paul	SEJOURNE Denis
POULET Jean-Luc	

EXCUSES et POUVOIRS

1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes

1 représentant = 5 voix délibératives

GIRAUD Eliane à ARBOR Gérard	LANGENIEUX VILLARD Philippe
REPENTIN Thierry	

2^{ème} collège – Délégués du Conseil Départemental de l'Isère

1 représentant = 2 voix délibératives

GILLET André à BURLET Céline	ENGRAND Christophe
POLAT Julien à GERIN Anne	

3^{ème} collège – Délégués du Conseil Départemental de la Savoie

1 représentant = 2 voix délibératives

GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

BLANCANEAUX Alain	LEBLANC Christian
BOUZAIENE Sadok	MERIAUX Pierre à ESCARON Dominique

5^{ème} collège – Délégués des Communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de Chartreuse//1 représentant = 1 voix délibérative

BIENASSIS Brigitte à SEJOURNE Denis	BRIGUGLIO Antonino
JEGOU DOLIS Hélène à POULET Jean-Luc	GALLAND Pierre
BARRIER Pierre	ORTHLIEB Maxence

6^{ème} collège – Délégués des Communes de Piémont de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

BURDET Gérard à VILLIEN Roger	PERRET Jacques à CHENE Gérard
CANIVET Bernard à GODARD Sandrine	QUAIX Mireille à BERANGER Nathalie
CARREL Christine à FASSEL Jean	BAUD Alain
CHEVROT Blandine à LENFANT Anne	GROS Nelly
GUILLON Dominique à ROUGIER Alain	LEMIERE Patrick
HOURS Joëlle à LOVERA Jean	

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

DAL'LIN Gérard	MULLER Claude
----------------	---------------

OBJET : Budget du Syndicat Mixte Compte de gestion du receveur syndical année 2018

Le Comité syndical, réuni sous la présidence de Dominique ESCARON, délibérant sur le compte de gestion pour l'année 2018

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré,
- après approbation du compte administratif de l'exercice 2018,
- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Considérant le budget principal :

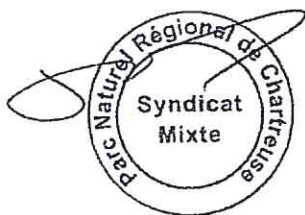
1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE :

Que le compte de gestion pour l'exercice 2018 dressé par le receveur, visé est certifié conforme par l'ordonnateur.

Ainsi fait et délibéré le 4 avril 2019
Pour copie conforme,
Le Président

Publiée le **10 AVR. 2019**



**DELIBERATION
COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 4 avril 2019, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 22 mars 2019, s'est réuni, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 88 représentants 136 voix
Nombre de membres présents : 38 représentants 45 voix
Nombre de membres présents ou représentés : 53 représentants 67 voix

Délibération n°CS2019/08

Votants (en voix) :	67
Exprimés (en voix):	67
Pour :	67
Contre :	0
Abstention :	0
Ne prend (prennent) pas part au vote :	0

OBJET : Budget du Syndicat Mixte – Affectation de résultats année 2018

LISTE DES PRESENTS

1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes

1 représentant = 5 voix délibératives

BERANGER Nathalie

2^{ème} Collège - Délégués Conseil Départemental de l'Isère

1 représentant = 2 voix délibératives

BURLET Céline

GERIN Anne

3^{ème} Collège - Délégués Conseil Départemental de la Savoie

1 représentant = 2 voix délibératives

WOLFF Corine

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

5^{ème} collège – Délégués des communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de Chartreuse// 1 représentant = 1 voix délibérative

ARBOR Gérard

PETIT Jean-Paul

BAUD Pascale

PRACHE Olivier

DELPHIN Maurice

QUEMART Philippe

DRIGO Patrick

REDA Franck

DUPRAZ Marc

ROUGIER Alain

ESCARON Dominique

SARTER Jean-Claude

GUSMEROLI Stéphane

VEUILLET Pascal

LE GOUIC François

VIAL Cédric

LELEU Sophie

VILLIEN Roger

LENFANT Anne

ZANNA Maryline

LOVERA Jean

ZURDO Jean-Pierre

MARTIN Jean-Pierre

6^{ème} collège – Délégués des communes de Piémont de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

BLUMET Fabrice	LAMBERT Hervé
CHENE Gérard	ROMAGNOLI Danielle
FASSEL Jean	SECO Marc
GODARD Sandrine	VOLPI Philippe

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

CLARET Jean-Paul	SEJOURNE Denis
POULET Jean-Luc	

EXCUSES et POUVOIRS

1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes

1 représentant = 5 voix délibératives

GIRAUD Eliane à ARBOR Gérard	LANGENIEUX VILLARD Philippe
REPENTIN Thierry	

2^{ème} collège – Délégués du Conseil Départemental de l'Isère

1 représentant = 2 voix délibératives

GILLET André à BURLET Céline	ENGRAND Christophe
POLAT Julien à GERIN Anne	

3^{ème} collège – Délégués du Conseil Départemental de la Savoie

1 représentant = 2 voix délibératives

GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

BLANCANEUX Alain	LEBLANC Christian
BOUZAÏENE Sadok	MERIAUX Pierre à ESCARON Dominique

5^{ème} collège – Délégués des Communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de Chartreuse//1 représentant = 1 voix délibérative

BIENASSIS Brigitte à SEJOURNE Denis	BRIGUGLIO Antonino
JEGOU DOLIS Hélène à POULET Jean-Luc	GALLAND Pierre
BARRIER Pierre	ORTHLIEB Maxence

6^{ème} collège – Délégués des Communes de Piémont de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

BURDET Gérard à VILLIEN Roger	PERRET Jacques à CHENE Gérard
CANIVET Bernard à GODARD Sandrine	QUAIX Mireille à BERANGER Nathalie
CARREL Christine à FASSEL Jean	BAUD Alain
CHEVROT Blandine à LENFANT Anne	GROS Nelly
GUILLON Dominique à ROUGIER Alain	LEMIERE Patrick
HOURS Joëlle à LOVERA Jean	

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

DAL'LIN Gérard	MULLER Claude
----------------	---------------

OBJET : Budget du Syndicat Mixte Affectation de résultats année 2018

En application de la procédure d'affectation des résultats instituée par la M14, après constatation des résultats définitifs de l'exercice 2018, le Comité Syndical doit définir l'affectation du résultat de fonctionnement 2018.

La décision d'affectation porte sur le résultat de fonctionnement 2018 constaté à la clôture de l'exercice soit 779 924,64 €.

*Constatant l'absence d'un déficit antérieur de fonctionnement,
Constatant l'absence d'un besoin de financement de la section d'investissement 2018 corrigé des restes à réaliser (résultat corrigé des restes à réaliser de + 24 211.24 €),*

Le Comité Syndical

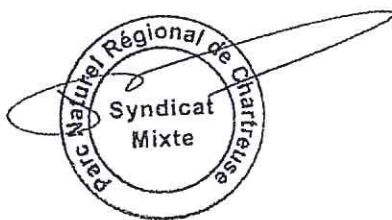
- *Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 par délibération du 4 avril 2019,*
- *Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,*

Et après en avoir délibéré DECIDE :

- *de reporter la totalité de l'excédent de fonctionnement 2018 soit 779 924.64 € en report à nouveau de fonctionnement (compte 002).*

Ainsi fait et délibéré le 4 avril 2019
Pour copie conforme,
Le Président

Publiée le **10 AVR. 2019**



**DELIBERATION
COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 4 avril 2019, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 22 mars 2019, s'est réuni, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 88 représentants 136 voix
Nombre de membres présents : 38 représentants 45 voix
Nombre de membres présents ou représentés : 53 représentants 67 voix

Délibération n°CS2019/09

Votants (en voix) :	67
Exprimés (en voix):	67
Pour :	67
Contre :	0
Abstention :	0
Ne prend (prennent) pas part au vote :	0

OBJET : Budget du Syndicat Mixte – Budget primitif année 2019

LISTE DES PRESENTS

1^{er} collègue – Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes

1 représentant = 5 voix délibératives

BERANGER Nathalie

2^{ème} Collège - Délégués Conseil Départemental de l'Isère

1 représentant = 2 voix délibératives

BURLET Céline

GERIN Anne

3^{ème} Collège - Délégués Conseil Départemental de la Savoie

1 représentant = 2 voix délibératives

WOLFF Corine

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

5^{ème} collègue – Délégués des communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de Chartreuse// 1 représentant = 1 voix délibérative

ARBOR Gérard

PETIT Jean-Paul

BAUD Pascale

PRACHE Olivier

DELPHIN Maurice

QUEMART Philippe

DRIGO Patrick

REDA Franck

DUPRAZ Marc

ROUGIER Alain

ESCARON Dominique

SARTER Jean-Claude

GUSMEROLI Stéphane

VEUILLET Pascal

LE GOUIC François

VIAL Cédric

LELEU Sophie

VILLIEN Roger

LENFANT Anne

ZANNA Maryline

LOVERA Jean

ZURDO Jean-Pierre

MARTIN Jean-Pierre

6^{ème} collège – Délégués des communes de Piémont de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

BLUMET Fabrice	LAMBERT Hervé
CHENE Gérard	ROMAGNOLI Danièle
FASSEL Jean	SECO Marc
GODARD Sandrine	VOLPI Philippe

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

CLARET Jean-Paul	SEJOURNE Denis
POULET Jean-Luc	

EXCUSES et POUVOIRS

1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes

1 représentant = 5 voix délibératives

GIRAUD Eliane à ARBOR Gérard	LANGENIEUX VILLARD Philippe
REPENTIN Thierry	

2^{ème} collège – Délégués du Conseil Départemental de l'Isère

1 représentant = 2 voix délibératives

GILLET André à BURLET Céline	ENGRAND Christophe
POLAT Julien à GERIN Anne	

3^{ème} collège – Délégués du Conseil Départemental de la Savoie

1 représentant = 2 voix délibératives

GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

BLANCANEAUX Alain	LEBLANC Christian
BOUZAIENE Sadok	MERIAUX Pierre à ESCARON Dominique

5^{ème} collège – Délégués des Communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de Chartreuse//1 représentant = 1 voix délibérative

BIENASSIS Brigitte à SEJOURNE Denis	BRIGUGLIO Antonino
JEGOU DOLIS Hélène à POULET Jean-Luc	GALLAND Pierre
BARRIER Pierre	ORTHLIEB Maxence

6^{ème} collège – Délégués des Communes de Piémont de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

BURDET Gérard à VILLIEN Roger	PERRET Jacques à CHENE Gérard
CANIVET Bernard à GODARD Sandrine	QUAIX Mireille à BERANGER Nathalie
CARREL Christine à FASSEL Jean	BAUD Alain
CHEVROT Blandine à LENFANT Anne	GROS Nelly
GUILLON Dominique à ROUGIER Alain	LEMIERE Patrick
HOURS Joëlle à LOVERA Jean	

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

DAL'LIN Gérard	MULLER Claude
----------------	---------------

**OBJET : Budget du Syndicat Mixte
Budget primitif année 2019**

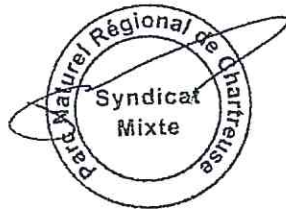
- Vu le débat d'orientations budgétaires tenu le 07/02/2019,
- Vu la présentation du Budget Primitif 2019,

En conséquence et après en avoir délibéré le Comité syndical DECIDE

- ***D'adopter le budget primitif 2019 dont la présentation réglementaire figure en annexe et qui s'équilibre :***
 - ***En fonctionnement à hauteur de 4 356 014 €***
 - ***En investissement à hauteur de 820 270 €***

Ainsi fait et délibéré le 4 avril 2019
Pour copie conforme,
Le Président

Publiée le **10 AVR. 2019**



II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
011	Charges à caractère général	1 451 510,00	0,00	1 380 547,00		1 380 547,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 432 438,00	0,00	1 454 336,00		1 454 336,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	424 295,00	0,00	390 349,00		390 349,00
Total des dépenses de gestion courante		3 308 243,00	0,00	3 225 232,00		3 225 232,00
66	Charges financières	2 000,00	0,00	2 000,00		2 000,00
67	Charges exceptionnelles	231 964,00	0,00	350 878,00		350 878,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	247 500,00		250 000,00		250 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		3 789 707,00	0,00	3 828 110,00		3 828 110,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	596 714,00		406 904,00		406 904,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (140 000,00		121 000,00		121 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		736 714,00		527 904,00		527 904,00
TOTAL		4 526 421,00	0,00	4 356 014,00		4 356 014,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 356 014,00
---	--------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
013	Atténuations de charges	10 275,00	0,00	4 500,00		4 500,00
70	Produits des services, du domaine et ventes di	178 360,00	0,00	188 535,00		188 535,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations	3 259 666,00	0,00	3 320 055,00		3 320 055,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00		0,00
Total des recettes de gestion courante		3 448 301,00	0,00	3 513 090,00		3 513 090,00
76	Produits financiers		0,00	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00		0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 448 301,00	0,00	3 513 090,00		3 513 090,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (86 000,00		63 000,00		63 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00		0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		86 000,00		63 000,00		63 000,00
TOTAL		3 534 301,00	0,00	3 576 090,00		3 576 090,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	779 924,00
--	------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 356 014,00
---	--------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	464 904,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.
 (2) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
 (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
 (5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
 (6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

Envoyé en préfecture le 18/04/2019

Reçu en préfecture le 18/04/2019

Affiché le

S E D

Syndicat Mixte PNR Chartreuse - 38 - Budget Principal ID: 038-253804363-20190404-2019_02PARC-DE

BP 20

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + propos)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		6 350,00	0,00		6 350,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	934 055,00	104 183,00	625 837,00		730 020,00
	Total des dépenses d'équipement	934 055,00	110 533,00	625 837,00		736 370,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par	4 900,00	900,00	0,00		900,00
27	Autres immobilisations financières	35 003,00	0,00	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)		0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses financières	39 903,00	900,00	0,00		900,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	973 958,00	111 433,00	625 837,00		737 270,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	86 000,00		63 000,00		63 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	80 000,00		20 000,00		20 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	166 000,00		83 000,00		83 000,00
	TOTAL	1 139 958,00	111 433,00	708 837,00		820 270,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1) 0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 820 270,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	197 002,00	77 058,00	117 723,00		194 781,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'équipement	197 002,00	77 058,00	117 723,00		194 781,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	11 800,00	0,00	19 000,00		19 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	56 825,00	0,00	0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	35 000,00	0,00	0,00		0,00
024	Produits de cessions		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes financières	103 625,00	0,00	19 000,00		19 000,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	300 627,00	77 058,00	136 723,00		213 781,00
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	596 714,00		406 904,00		406 904,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	140 000,00		121 000,00		121 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	80 000,00		20 000,00		20 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	816 714,00		547 904,00		547 904,00
	TOTAL	1 117 341,00	77 058,00	684 627,00		761 685,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2) 58 585,00

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 820 270,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	464 904,00
---	------------

**DELIBERATION
COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 4 avril 2019, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 22 mars 2019, s'est réuni, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 88 représentants 136 voix
Nombre de membres présents : 37 représentants 44 voix
Nombre de membres présents ou représentés : 51 représentants 65 voix

Délibération n°CS2019/10

Votants (en voix) :	65
Exprimés (en voix):	65
Pour :	65
Contre :	0
Abstention :	0
Ne prend (prennent) pas part au vote :	0

OBJET : Budget annexe de la Réserve Naturelle – Compte administratif 2018

LISTE DES PRESENTS

1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes

1 représentant = 5 voix délibératives

BERANGER Nathalie

2^{ème} Collège - Délégués Conseil Départemental de l'Isère

1 représentant = 2 voix délibératives

BURLET Céline

GERIN Anne

3^{ème} Collège - Délégués Conseil Départemental de la Savoie

1 représentant = 2 voix délibératives

WOLFF Corine

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

5^{ème} collège – Délégués des communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de Chartreuse// 1 représentant = 1 voix délibérative

ARBOR Gérard

PETIT Jean-Paul

BAUD Pascale

PRACHE Olivier

DELPHIN Maurice

QUEMART Philippe

DRIGO Patrick

REDA Franck

DUPRAZ Marc

ROUGIER Alain

GUSMEROLI Stéphane

SARTER Jean-Claude

LE GOUIC François

VEUILLET Pascal

LELEU Sophie

VIAL Cédric

LENFANT Anne

VILLIEN Roger

LOVERA Jean

ZANNA Maryline

MARTIN Jean-Pierre

ZURDO Jean-Pierre

6^{ème} collège – Délégués des communes de Piémont de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

BLUMET Fabrice

LAMBERT Hervé

CHENE Gérard

ROMAGNOLI Danielle

FASSEL Jean

SECO Marc

GODARD Sandrine

VOLPI Philippe

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

CLARET Jean-Paul

SEJOURNE Denis

POULET Jean-Luc

EXCUSES et POUVOIRS

1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes

1 représentant = 5 voix délibératives

GIRAUD Eliane à ARBOR Gérard

LANGENIEUX VILLARD Philippe

REPENTIN Thierry

2^{ème} collège – Délégués du Conseil Départemental de l'Isère

1 représentant = 2 voix délibératives

GILLET André à BURLET Céline

ENGRAND Christophe

POLAT Julien à GERIN Anne

3^{ème} collège – Délégués du Conseil Départemental de la Savoie

1 représentant = 2 voix délibératives

GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

BLANCANEUX Alain

LEBLANC Christian

BOUZAIENE Sadok

MERIAUX Pierre

5^{ème} collège – Délégués des Communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de Chartreuse//1 représentant = 1 voix délibérative

BIENASSIS Brigitte à SEJOURNE Denis

BRIGUGLIO Antonino

JEGOU DOLIS Hélène à POULET Jean-Luc

GALLAND Pierre

BARRIER Pierre

ORTHLIEB Maxence

6^{ème} collège – Délégués des Communes de Piémont de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

BURDET Gérard à VILLIEN Roger

PERRET Jacques à CHENE Gérard

CANIVET Bernard à GODARD Sandrine

QUAIX Mireille à BERANGER Nathalie

CARREL Christine à FASSEL Jean

BAUD Alain

CHEVROT Blandine à LENFANT Anne

GROS Nelly

GUILLON Dominique à ROUGIER Alain

LEMIERE Patrick

HOURS Joëlle à LOVERA Jean

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

DAL'LIN Gérard

MULLER Claude

OBJET : Budget annexe de la Réserve Naturelle Compte administratif 2018

- Vu la présentation du compte administratif 2018,

Le Président présente le compte administratif 2018 pour la Réserve Naturelle tel que ci-dessous

Section de fonctionnement

Recettes 2018	234 864,78 €
Dépenses 2018	241 073,29 €
Soit résultat 2018	- 6 208,51 €

+ Excédent antérieur reporté 254 227,40 €

Soit résultat de fonctionnement 2018 + 248 018,89 €

Section d'investissement

Recettes 2018	17 412,12 €
Dépenses 2018	4 898,63 €
Soit résultat 2018	+ 12 513,49 €

+ Excédent antérieur reporté d'investissement +25 628,18 €

Soit solde d'exécution de la section d'investissement +38 141,67 €

Restes à réaliser en dépenses 1 300 €

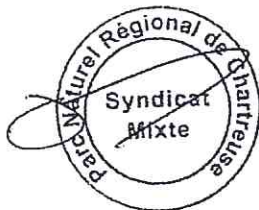
Soit résultat d'investissement corrigé des restes à réaliser + 36 841,67 €

Et après en avoir après en avoir délibéré le Comité syndical DECIDE :

- *D'adopter le Compte Administratif 2018 du budget annexe de la Réserve Naturelle dont la présentation réglementaire figure en annexe.*

Ainsi fait et délibéré le 4 avril 2019
Pour copie conforme,
Le Président

Publiée le **10 AVR. 2019**



II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	283 459,00	61 064,40	0,00	0,00	222 394,60
012	Charges de personnel et frais assimilés	179 840,00	165 118,16	0,00	0,00	14 721,84
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion courante	463 299,00	226 182,56	0,00	0,00	237 116,44
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	15 000,00				
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	483 299,00	226 182,56	0,00	0,00	257 116,44
023	Virement à la section d'investissement (2)	0,00				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	14 891,00	14 890,73			0,27
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	0,00	0,00			0,00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	14 891,00	14 890,73			0,27
	TOTAL	498 190,00	241 073,29	0,00	0,00	257 116,71
	Pour information	(3)				
	D002 Déficit de fonctionnement reporté de 2017	0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	240 973,00	231 622,50	0,00	0,00	9 350,50
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes de gestion courante	240 973,00	231 622,50	0,00	0,00	9 350,50
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	253,25	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	240 973,00	231 875,75	0,00	0,00	9 097,25
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	2 990,00	2 989,03			0,97
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	0,00	0,00			0,00
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	2 990,00	2 989,03			0,97
	TOTAL	243 963,00	234 864,78	0,00	0,00	9 098,22
	Pour information	(3)				
	R002 Excédent de fonctionnement reporté de 2017	254 227,40				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	40 329,00	1 909,60	1 300,00	37 119,40
	Total des dépenses d'équipement	40 329,00	1 909,60	1 300,00	37 119,40
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00			
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45..	Total des op. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	40 329,00	1 909,60	1 300,00	37 119,40
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	2 990,00	2 989,03		0,97
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	2 990,00	2 989,03		0,97
	TOTAL	43 319,00	4 898,63	1 300,00	37 120,37
	Pour information	⁽³⁾			
	D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2017	0,00			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	2 200,00	2 200,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	2 200,00	2 200,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1058)	600,00	321,39	0,00	278,61
18	Compte de liaison : affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	600,00	321,39	0,00	278,61
45..	Total des op. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	2 800,00	2 521,39	0,00	278,61
021	Virement de la section de fonctionnement (1)	0,00			
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	14 891,00	14 890,73		0,27
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	14 891,00	14 890,73		0,27
	TOTAL	17 691,00	17 412,12	0,00	278,88
	Pour information	⁽³⁾			
	R001 Solde d'exécution positif reporté de 2017	25 628,18			

**DELIBERATION
COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 4 avril 2019, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 22 mars 2019, s'est réuni, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 88 représentants 136 voix
Nombre de membres présents : 38 représentants 45 voix
Nombre de membres présents ou représentés : 53 représentants 67 voix

Délibération n°CS2019/11

Votants (en voix) : 67
Exprimés (en voix): 67
Pour : 67
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

**OBJET : Budget annexe de la Réserve Naturelle – Compte de gestion du
receveur syndical année 2018**

LISTE DES PRESENTS

1^{er} collègue – Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes
1 représentant = 5 voix délibératives
BERANGER Nathalie

2^{ème} Collège - Délégués Conseil Départemental de l'Isère
1 représentant = 2 voix délibératives
BURLET Céline GERIN Anne

3^{ème} Collège - Délégués Conseil Départemental de la Savoie
1 représentant = 2 voix délibératives
WOLFF Corine

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes
1 représentant = 1 voix délibérative

**5^{ème} collègue – Délégués des communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de
Chartreuse// 1 représentant = 1 voix délibérative**

ARBOR Gérard	PETIT Jean-Paul
BAUD Pascale	PRACHE Olivier
DELPHIN Maurice	QUEMART Philippe
DRIGO Patrick	REDA Franck
DUPRAZ Marc	ROUGIER Alain
ESCARON Dominique	SARTER Jean-Claude
GUSMEROLI Stéphane	VEUILLET Pascal
LE GOUIC François	VIAL Cédric
LELEU Sophie	VILLIEN Roger
LENFANT Anne	ZANNA Maryline
LOVERA Jean	ZURDO Jean-Pierre
MARTIN Jean-Pierre	

6^{ème} collège – Délégués des communes de Piémont de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

BLUMET Fabrice

LAMBERT Hervé

CHENE Gérard

ROMAGNOLI Danièle

FASSEL Jean

SECO Marc

GODARD Sandrine

VOLPI Philippe

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

CLARET Jean-Paul

SEJOURNE Denis

POULET Jean-Luc

EXCUSES et POUVOIRS

1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes

1 représentant = 5 voix délibératives

GIRAUD Eliane à ARBOR Gérard

LANGENIEUX VILLARD Philippe

REPENTIN Thierry

2^{ème} collège – Délégués du Conseil Départemental de l'Isère

1 représentant = 2 voix délibératives

GILLET André à BURLET Céline

ENGRAND Christophe

POLAT Julien à GERIN Anne

3^{ème} collège – Délégués du Conseil Départemental de la Savoie

1 représentant = 2 voix délibératives

GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

BLANCANEUX Alain

LEBLANC Christian

BOUZAIENE Sadok

MERIAUX Pierre à ESCARON Dominique

5^{ème} collège – Délégués des Communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de Chartreuse//1 représentant = 1 voix délibérative

BIENASSIS Brigitte à SEJOURNE Denis

BRIGUGLIO Antonino

JEGOU DOLIS Hélène à POULET Jean-Luc

GALLAND Pierre

BARRIER Pierre

ORTHLIEB Maxence

6^{ème} collège – Délégués des Communes de Piémont de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

BURDET Gérard à VILLIEN Roger

PERRET Jacques à CHENE Gérard

CANIVET Bernard à GODARD Sandrine

QUAIX Mireille à BERANGER Nathalie

CARREL Christine à FASSEL Jean

BAUD Alain

CHEVROT Blandine à LENFANT Anne

GROS Nelly

GUILLON Dominique à ROUGIER Alain

LEMIERE Patrick

HOURS Joëlle à LOVERA Jean

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

DAL'LIN Gérard

MULLER Claude

OBJET : Budget annexe de la Réserve Naturelle Compte de gestion du receveur syndical année 2018

Le Comité syndical, réuni sous la présidence de Dominique ESCARON, délibérant sur le compte de gestion pour l'année 2018

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré,
- après approbation du compte administratif de l'exercice 2018,
- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Considérant le budget annexe :

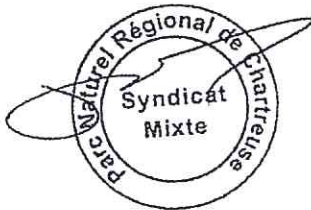
1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE :

Que le compte de gestion pour l'exercice 2018 dressé par le receveur, visé est certifié conforme par l'ordonnateur.

Ainsi fait et délibéré le 4 avril 2019
Pour copie conforme,
Le Président

Publiée le **10 AVR. 2019**



**DELIBERATION
COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 4 avril 2019, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 22 mars 2019, s'est réuni, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 88 représentants 136 voix
Nombre de membres présents : 38 représentants 45 voix
Nombre de membres présents ou représentés : 53 représentants 67 voix

Délibération n°CS2019/12

Votants (en voix) :	67
Exprimés (en voix):	67
Pour :	67
Contre :	0
Abstention :	0
Ne prend (prennent) pas part au vote :	0

OBJET : Budget annexe de la Réserve Naturelle – Affectation de résultats année 2018

LISTE DES PRESENTS

1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes
1 représentant = 5 voix délibératives
BERANGER Nathalie

2^{ème} Collège - Délégués Conseil Départemental de l'Isère
1 représentant = 2 voix délibératives
BURLET Céline
GERIN Anne

3^{ème} Collège - Délégués Conseil Départemental de la Savoie
1 représentant = 2 voix délibératives
WOLFF Corine

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes
1 représentant = 1 voix délibérative

5^{ème} collège – Délégués des communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de Chartreuse// 1 représentant = 1 voix délibérative

ARBOR Gérard	PETIT Jean-Paul
BAUD Pascale	PRACHE Olivier
DELPHIN Maurice	QUEMART Philippe
DRIGO Patrick	REDA Franck
DUPRAZ Marc	ROUGIER Alain
ESCARON Dominique	SARTER Jean-Claude
GUSMEROLI Stéphane	VEUILLET Pascal
LE GOUIC François	VIAL Cédric
LELEU Sophie	VILLIEN Roger
LENFANT Anne	ZANNA Maryline
LOVERA Jean	ZURDO Jean-Pierre
MARTIN Jean-Pierre	

6^{ème} collège – Délégués des communes de Piémont de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

BLUMET Fabrice

CHENE Gérard

FASSEL Jean

GODARD Sandrine

LAMBERT Hervé

ROMAGNOLI Danielle

SECO Marc

VOLPI Philippe

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

CLARET Jean-Paul

POULET Jean-Luc

SEJOURNE Denis

EXCUSES et POUVOIRS

1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes

1 représentant = 5 voix délibératives

GIRAUD Eliane à ARBOR Gérard

REPENTIN Thierry

LANGENIEUX VILLARD Philippe

2^{ème} collège – Délégués du Conseil Départemental de l'Isère

1 représentant = 2 voix délibératives

GILLET André à BURLET Céline

POLAT Julien à GERIN Anne

ENGRAND Christophe

3^{ème} collège – Délégués du Conseil Départemental de la Savoie

1 représentant = 2 voix délibératives

GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

BLANCANEUX Alain

BOUZAIENE Sadok

LEBLANC Christian

MERIAUX Pierre à ESCARON Dominique

5^{ème} collège – Délégués des Communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de Chartreuse//1 représentant = 1 voix délibérative

BIENASSIS Brigitte à SEJOURNE Denis

JEGOU DOLIS Hélène à POULET Jean-Luc

BARRIER Pierre

BRIGUGLIO Antonino

GALLAND Pierre

ORTHLIEB Maxence

6^{ème} collège – Délégués des Communes de Piémont de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

BURDET Gérard à VILLIEN Roger

CANIVET Bernard à GODARD Sandrine

CARREL Christine à FASSEL Jean

CHEVROT Blandine à LENFANT Anne

GUILLON Dominique à ROUGIER Alain

HOURS Joëlle à LOVERA Jean

PERRET Jacques à CHENE Gérard

QUAIX Mireille à BERANGER Nathalie

BAUD Alain

GROS Nelly

LEMIERE Patrick

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

DAL'LIN Gérard

MULLER Claude

OBJET : Budget annexe de la Réserve Naturelle Affectation de résultats année 2018

En application de la procédure d'affectation des résultats instituée par la M14, après constatation des résultats définitifs de l'exercice 2018, le Comité Syndical doit définir l'affectation du résultat de fonctionnement 2018.

La décision d'affectation porte sur le résultat de fonctionnement 2018 constaté à la clôture de l'exercice soit 248 018,89 €.

*Constatant l'absence d'un déficit antérieur de fonctionnement,
Constatant l'absence d'un besoin de financement de la section d'investissement pour 2018 (résultat corrigé des restes à réaliser de + 36 841.67 €).*

Le Comité Syndical

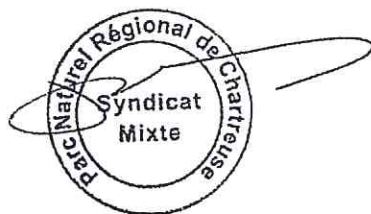
- *Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 par délibération du 4 avril 2019,*
- *Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,*

Et après en avoir délibéré DECIDE :

- *De reporter l'excédent de fonctionnement 2018 disponible soit 248 018.89 € en report à nouveau de fonctionnement (compte 002).*

Ainsi fait et délibéré le 4 avril 2019
Pour copie conforme,
Le Président

Publiée le **10 AVR. 2019**



**DELIBERATION
COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 4 avril 2019, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 22 mars 2019, s'est réuni, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 88 représentants 136 voix
Nombre de membres présents : 38 représentants 45 voix
Nombre de membres présents ou représentés : 53 représentants 67 voix

Délibération n°CS2019/13

Votants (en voix) :	67
Exprimés (en voix):	67
Pour :	67
Contre :	0
Abstention :	0
Ne prend (prennent) pas part au vote :	0

OBJET : Budget annexe de la Réserve Naturelle – Budget primitif année 2019

LISTE DES PRESENTS

1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes

1 représentant = 5 voix délibératives

BERANGER Nathalie

2^{ème} Collège - Délégués Conseil Départemental de l'Isère

1 représentant = 2 voix délibératives

BURLET Céline

GERIN Anne

3^{ème} Collège - Délégués Conseil Départemental de la Savoie

1 représentant = 2 voix délibératives

WOLFF Corine

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

5^{ème} collège – Délégués des communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de Chartreuse// 1 représentant = 1 voix délibérative

ARBOR Gérard

PETIT Jean-Paul

BAUD Pascale

PRACHE Olivier

DELPHIN Maurice

QUEMART Philippe

DRIGO Patrick

REDA Franck

DUPRAZ Marc

ROUGIER Alain

ESCARON Dominique

SARTER Jean-Claude

GUSMEROLI Stéphane

VEUILLET Pascal

LE GOUIC François

VIAL Cédric

LELEU Sophie

VILLIEN Roger

LENFANT Anne

ZANNA Maryline

LOVERA Jean

ZURDO Jean-Pierre

MARTIN Jean-Pierre

6^{ème} collège – Délégués des communes de Piémont de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

BLUMET Fabrice

LAMBERT Hervé

CHENE Gérard

ROMAGNOLI Danielle

FASSEL Jean

SECO Marc

GODARD Sandrine

VOLPI Philippe

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

CLARET Jean-Paul

SEJOURNE Denis

POULET Jean-Luc

EXCUSES et POUVOIRS

1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes

1 représentant = 5 voix délibératives

GIRAUD Eliane à ARBOR Gérard

LANGENIEUX VILLARD Philippe

REPENTIN Thierry

2^{ème} collège – Délégués du Conseil Départemental de l'Isère

1 représentant = 2 voix délibératives

GILLET André à BURLET Céline

ENGRAND Christophe

POLAT Julien à GERIN Anne

3^{ème} collège – Délégués du Conseil Départemental de la Savoie

1 représentant = 2 voix délibératives

GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

BLANCANEUX Alain

LEBLANC Christian

BOUZAIENE Sadok

MERIAUX Pierre à ESCARON Dominique

5^{ème} collège – Délégués des Communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de Chartreuse//1 représentant = 1 voix délibérative

BIENASSIS Brigitte à SEJOURNE Denis

BRIGUGLIO Antonino

JEGOU DOLIS Hélène à POULET Jean-Luc

GALLAND Pierre

BARRIER Pierre

ORTHLIEB Maxence

6^{ème} collège – Délégués des Communes de Piémont de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

BURDET Gérard à VILLIEN Roger

PERRET Jacques à CHENE Gérard

CANIVET Bernard à GODARD Sandrine

QUAIX Mireille à BERANGER Nathalie

CARREL Christine à FASSEL Jean

BAUD Alain

CHEVROT Blandine à LENFANT Anne

GROS Nelly

GUILLON Dominique à ROUGIER Alain

LEMIERE Patrick

HOURS Joëlle à LOVERA Jean

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

DAL'LIN Gérard

MULLER Claude

**OBJET : Budget annexe de la Réserve Naturelle
Budget primitif année 2019**

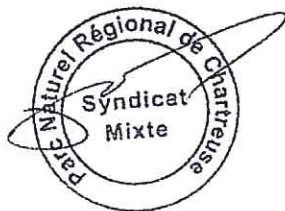
- Vu le débat d'orientation budgétaire tenu le 07/02/2019
- Vu la présentation du budget 2019,

En conséquence et après en avoir délibéré le Comité syndical DECIDE

- ***D'adopter le budget primitif 2019 dont la présentation réglementaire figure en annexe et qui s'équilibre :***
 - ***En fonctionnement à hauteur de 484 828 €***
 - ***En investissement à hauteur de 44 440 €.***

Ainsi fait et délibéré le 4 avril 2019
Pour copie conforme,
Le Président

Publiée le **10 AVR. 2019**



II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
011	Charges à caractère général	283 459,00	0,00	271 484,00		271 484,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	179 840,00	0,00	187 245,00		187 245,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante		0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion courante		463 299,00	0,00	458 729,00		458 729,00
66	Charges financières		0,00	0,00		0,00
67	Charges exceptionnelles	5 000,00	0,00	5 000,00		5 000,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	15 000,00		15 000,00		15 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		483 299,00	0,00	478 729,00		478 729,00
023	Virement à la section d'investissement (5)			0,00		0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (14 891,00		6 099,00		6 099,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		14 891,00		6 099,00		6 099,00
TOTAL		498 190,00	0,00	484 828,00		484 828,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

484 828,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00		0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes div		0,00	0,00		0,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations	240 973,00	0,00	233 821,00		233 821,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00		0,00
Total des recettes de gestion courante		240 973,00	0,00	233 821,00		233 821,00
76	Produits financiers		0,00	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00		0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		240 973,00	0,00	233 821,00		233 821,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2 990,00		2 989,00		2 989,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00		0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		2 990,00		2 989,00		2 989,00
TOTAL		243 963,00	0,00	236 810,00		236 810,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

248 018,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

484 828,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	3 110,00
--	----------

3 110,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,0
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	400,00		400,0
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,0
21	Immobilisations corporelles		0,00	39 751,00		39 751,0
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,0
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,0
	Total des opérations d'équipement	40 329,00	1 300,00	0,00		1 300,0
	Total des dépenses d'équipement	40 329,00	1 300,00	40 151,00		41 451,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)		0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses financières		0,00	0,00		0,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	40 329,00	1 300,00	40 151,00		41 451,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	2 990,00		2 989,00		2 989,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	2 990,00		2 989,00		2 989,00
	TOTAL	43 319,00	1 300,00	43 140,00		44 440,00
						+
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)					0,00
						=
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					44 440,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	2 200,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'équipement	2 200,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	600,00	0,00	200,00		200,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
024	Produits de cessions			0,00		0,00
	Total des recettes financières	600,00	0,00	200,00		200,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	2 800,00	0,00	200,00		200,00
021	Virement de la section de fonctionnement (4)			0,00		0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	14 891,00		6 099,00		6 099,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	14 891,00		6 099,00		6 099,00
	TOTAL	17 691,00	0,00	6 299,00		6 299,00
						+
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)					38 141,00
						=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					44 440,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	3 110,00
---	----------

DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL

En date du 04/04/2019

- 6 Mandatement du Centre de Gestion pour négocier un contrat cadre d'action sociale mutualisé
- 7 Adhésion au Centre Régional Auvergne Rhône Alpes de l'Information Géographique
- 8 Participation au 1^{er} Salon territoire Chartreuse
- 9 Avis sur le PLUI-H valant SCOT de Cœur de Chartreuse arrêté le 24 janvier 2019
- 10 Aides à manifestations 2019
- 11 Validation du contrat de Parc de Chartreuse avec la Région Auvergne Rhône Alpes

En date du 14/06/2019

- 12 Sortie de bien
- 13 Dépôt de candidature à un Projet Alimentaire inter-Territoire (PAiT)
- 14 Convention de coopération Leader pour un projet de « médiation en alpages »
- 15 Adhésion au Pôle agro-alimentaire de l'Isère
- 16 Convention de partenariat 2019 entre le Parc, l'AAC et les Chambres d'agriculture l'Isère et Savoie Mont-Blanc
- 17 Prise de part dans la SAS Forestener
- 18 Convention entre le Parc et AURA-EE dans le cadre du projet PEnD-Aura +
- 19 Appel à projet « Vélos et Territoires »
- 20 Projet de coopération Leader « Ciel étoilé »
- 21 Adhésion aux agences locales Energie Climat
- 22 Engagement du Parc sur la construction en bois local
- 23 Appui à la modernisation des outils stratégiques de 1^{ère} transformation du bois du territoire
- 24 Adhésion à Cap Rural
- 25 Soutien au projet « Sur les pas des Huguenots »
- 26 Renouvellement du poste d'animateur du programme Leader
- 27 Participation au projet « Chemins faisant / Résidence d'éducation artistique et résidence de recherche en sciences sociales »

**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
 DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 4 avril 2019, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 22 mars 2019, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Gérard ARBOR, Vice-Président.

Nombre de membres en exercice : 33 représentants 48 voix
 Nombre de membres présents : 12 représentants 17 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 18 représentants 23 voix

Délibération n° BS-2019/06

Objet : Mandatement du Centre de Gestion pour négocier un contrat cadre d'action sociale mutualisé

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BERANGER Nathalie	ARBOR Gérard
	LOVERA Jean
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	PETIT Jean-Paul
GERIN Anne	ROUGIER Alain
	VILLIEN Roger
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
WOLFF Corine	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CHENE Gérard
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ROMAGNOLI Danièle
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CLARET Jean-Paul
	POULET Jean-Luc

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
LANGENIEUX-VILLARD Philippe	BIENASSIS Brigitte à CLARET Jean-Paul
	ORTHLIEB Maxence à ARBOR Gérard
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	BARRIER Pierre
ENGRAND Christophe	
	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	QUAIX Mireille à BERANGER Nathalie
GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	PERRET Jacques à CHENE Gérard
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
LEBLANC Christian	DAL'LIN Gérard
MERIAUX Pierre	MULLER Claude
	SEJOURNE Denis à GERIN Anne

Votants (en voix) : 23
 Exprimés (en voix): 23
 Pour : 23
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Mandatement du Centre de Gestion pour négocier un contrat cadre d'action sociale mutualisé

Face au renouvellement important des effectifs dans les prochaines années, le développement de l'action sociale en faveur des agents peut permettre de renforcer l'attractivité de l'emploi dans les collectivités. Cette politique permet également de lutter contre les inégalités et la précarité pour les agents.

La loi du 19 février 2007 a donné la possibilité aux collectivités de souscrire un ou plusieurs contrats d'action sociale pour leurs agents, et d'en définir librement les modalités. De tels contrats visent à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leur famille en les aidant à faire face à des situations difficiles en cas de maladies, d'accidents de la vie ou des situations entraînant une dépendance. Les collectivités peuvent, pour ce faire, soit agir directement, soit faire appel aux services du Centre de gestion.

DESCRIPTIF

Le Centre de gestion de l'Isère propose de négocier un contrat cadre, ouvert à l'adhésion facultative des agents, dont l'avantage est de mutualiser les coûts et les risques dans les domaines de la garantie maintien de salaire et de la complémentaire santé.

Les caractéristiques précises du contrat cadre seront communiquées au terme de la procédure d'appel public à la concurrence engagée par le Centre de gestion de l'Isère. La collectivité pourra alors décider de son adhésion et des modalités de cette dernière.

Ces contrats couvriront les domaines de la complémentaire santé.

Les agents peuvent adhérer à tout ou partie des lots.

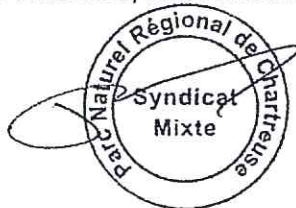
Durée du contrat : 6 ans, à effet du 1er janvier 2020. Prorogation possible pour des motifs d'intérêt général, pour une durée ne pouvant excéder un an.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *De mandater le CDG 38 afin de négocier un contrat cadre d'action sociale mutualisé ouvert à l'adhésion facultative des agents, auprès d'une mutuelle, d'une institution de prévoyance ou d'une entreprise d'assurance agréée et se réserve la faculté d'y adhérer,*
- *D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.*

Ainsi fait et délibéré le 4 avril 2019,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le **10 AVR. 2019**



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
 DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 4 avril 2019, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 22 mars 2019, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Gérard ARBOR, Vice-Président.

Nombre de membres en exercice : 33 représentants 48 voix
 Nombre de membres présents : 12 représentants 17 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 18 représentants 23 voix

Délibération n° BS-2019/07

Objet : Adhésion au Centre Régional Auvergne Rhône Alpes de l'Information Géographique (CRAIG)

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BERANGER Nathalie	ARBOR Gérard
	LOVERA Jean
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	PETIT Jean-Paul
GERIN Anne	ROUGIER Alain
	VILLIEN Roger
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
WOLFF Corine	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CHENE Gérard
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ROMAGNOLI Danielle
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CLARET Jean-Paul
	POULET Jean-Luc

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
LANGENIEUX-VILLARD Philippe	BIENASSIS Brigitte à CLARET Jean-Paul
	ORTHLIEB Maxence à ARBOR Gérard
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	BARRIER Pierre
ENGRAND Christophe	
	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	QUAIX Mireille à BERANGER Nathalie
GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	PERRET Jacques à CHENE Gérard
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
LEBLANC Christian	DAL'LIN Gérard
MERIAUX Pierre	MULLER Claude
	SEJOURNE Denis à GERIN Anne

Votants (en voix) : 23
 Exprimés (en voix): 23
 Pour : 23
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

**Objet : Adhésion au Centre Régional Auvergne
Rhône Alpes de l'Information Géographique (CRAIG)**

Le Parc développe depuis 2009 un système d'information territorial en ligne – Infop@rcs dont les collectivités sont également bénéficiaires.

D'année en année, ce système est enrichi : élargissement des thématiques traitées et élargissement du territoire couvert.

Ce travail nécessite l'accès à certaines données.

Proposition

Le CRAIG - Centre Régional Auvergne Rhône-Alpes de l'Information Géographique (CRAIG) structure publique, dans le domaine de l'information géographique pour les acteurs publics régionaux dispose de données importantes.

Ainsi, l'adhésion du PNRC au CRAIG permet :

- de bénéficier d'un appui permanent et un accès privilégié aux données « Socles » (fichiers fonciers, cadastre, ortho photoplans ...),
- de bénéficier d'un support technique, de sessions de formations et d'information autour de l'Information géographique et ses traitements,
- une mutualisation lors de l'acquisition et la diffusion de données géographiques de référence (données LIDAR, ortho photoplans grande échelle ...).

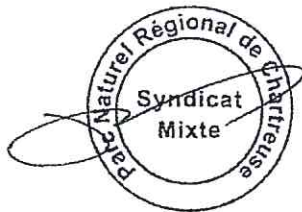
Le coût d'adhésion est de 1 250 €. La région Auvergne-Rhône-Alpes pourrait subventionner tout ou partie de cette somme.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'accepter l'adhésion au CRAIG,***
- ***De solliciter une subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,***
- ***D'autoriser le Président à signer toute pièce se rapportant à la mise en œuvre de la présente décision.***

Ainsi fait et délibéré le 4 avril 2019,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le **10 AVR. 2019**



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
 DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 4 avril 2019, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 22 mars 2019, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Gérard ARBOR, Vice-Président.

Nombre de membres en exercice : 33 représentants 48 voix
 Nombre de membres présents : 14 représentants 19 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 19 représentants 24 voix

Délibération n° BS-2019/08

Objet : Participation au 1^{er} Salon territoire Chartreuse

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix BERANGER Nathalie	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix ARBOR Gérard ESCARON Dominique
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix GERIN Anne	LOVERA Jean PETIT Jean-Paul ROUGIER Alain
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix WOLFF Corine	VILLIEN Roger
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix CHENE Gérard ROMAGNOLI Danielle
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix CLARET Jean-Paul POULET Jean-Luc SEJOURNE Denis

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix LANGENIEUX-VILLARD Philippe	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix BIENASSIS Brigitte à CLARET Jean-Paul ORTHLIEB Maxence à ARBOR Gérard
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix ENGRAND Christophe	BARRIER Pierre
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix QUAIX Mireille à BERANGER Nathalie PERRET Jacques à CHENE Gérard
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix LEBLANC Christian MERIAUX Pierre	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix DAL'LIN Gérard MULLER Claude

Votants (en voix) : 24
 Exprimés (en voix): 24
 Pour : 24
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

**Objet : Participation au 1^{er}
Salon territoire Chartreuse**

La Chartreuse va accueillir le 1er Salon de territoire du 23 au 25 mai 2019 à Saint Laurent du Pont. Ce concept de salon "territorial" est porté par une PME locale, Déplacer les montagnes, entreprise spécialiste de l'événementiel montagne depuis 10 ans.

Cet événement est co-construit avec le territoire et les acteurs locaux, en s'appuyant sur l'existant et les initiatives du privé comme du public. L'objectif de cet événement étant de valoriser les savoir-faire locaux. Ce salon multisectoriel intégrera 4 espaces : filière bois et éco-habitat ; patrimoine culinaire et saveurs ; industrie et artisanat ; culture, sport et tourisme. Les acteurs publics auront également un espace dédié.

Ce salon se composera au cours de ses trois journées :

- D'espaces d'expositions/de vente dédiés aux forces vives et actives du territoire (privé, public, associatives) sous forme de stand.
- De temps forts (conférences, tables rondes, démonstrations, ateliers).
- De temps conviviaux, ludiques (rencontre avec des sportifs de haut niveau, initiation au biathlon laser, concerts...).

Ce projet fait pleinement écho aux objectifs repris dans le projet de Charte du Parc : promouvoir le territoire et ses savoir-faire, valoriser les métiers, mais aussi à la transversalité des sujets.

Le Parc naturel régional de Chartreuse participe à la co-organisation de cet événement et à la mobilisation des acteurs.

Le Parc s'investi plus particulièrement à l'organisation de temps fort :

- pour les jeunes, avec l'organisation de deux zooms métiers et d'une action emploi/recrutement avec les maisons de l'emploi et le pôle emploi.
- sur l'agriculture en Chartreuse et ses métiers, avec des animations proposées par les artisans messagers, d'un tourneur sur bois,
- sur la sensibilisation à la transition énergétique avec la mise en place d'ateliers sur la transition écologique par les amis du Parc, l'organisation d'un atelier consommateurs dédié aux jeunes, d'une conférence grand public animée par Négawatt, l'organisation d'une table ronde avec pour thématique le tourisme ...

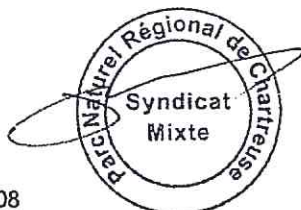
Il est proposé que le Parc naturel régional, en plus de son implication technique, soutienne financièrement cet événement à hauteur de 4000€.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'accepter la participation financière du Parc naturel Régional au 1er salon territoire Chartreuse à hauteur de 4000€,***
- ***D'autoriser le Président à signer toute pièce se rapportant à la mise en œuvre de la présente décision.***

Ainsi fait et délibéré le 4 avril 2019,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le **10 AVR. 2019**



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
 DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 4 avril 2019, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 22 mars 2019, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 33 représentants 48 voix
 Nombre de membres présents : 15 représentants 20 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 20 représentants 25 voix

Délibération n° BS-2019/09

Objet : Avis sur le PLUI-H valant SCOT de Cœur de Chartreuse arrêté le 24 janvier 2019

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix BERANGER Nathalie	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix ARBOR Gérard ESCARON Dominique
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BURLET Céline GERIN Anne	LOVERA Jean PETIT Jean-Paul ROUGIER Alain VILLIEN Roger
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix WOLFF Corine	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix CHENE Gérard ROMAGNOLI Danielle
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix CLARET Jean-Paul POULET Jean-Luc SEJOURNE Denis

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix LANGENIEUX-VILLARD Philippe	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix BIENASSIS Brigitte à CLARET Jean-Paul ORTHLIEB Maxence à ARBOR Gérard
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix ENGRAND Christophe	BARRIER Pierre
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix QUAIX Mireille à BERANGER Nathalie PERRET Jacques à CHENE Gérard
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix LEBLANC Christian MERIAUX Pierre	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix DAL'LIN Gérard MULLER Claude

Votants (en voix) : 25
 Exprimés (en voix): 25
 Pour : 25
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Avis sur le PLUI-H valant SCOT de Cœur de Chartreuse arrêté le 24 janvier 2019

La Communauté de communes de Cœur de Chartreuse (CCCC) a été créée en 2014 par la fusion de trois intercommunalités. C'est la seule intercommunalité actuellement totalement incluse dans le PNR de Chartreuse. Un projet de territoire puis un Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) ont ensuite été lancés.

En l'absence de Schéma de cohérence territoriale (SCOT) « intégrateur », le PLUI-H de la CCCC, et son souhait de valoir SCOT après approbation, se doit d'être compatible avec la charte du Parc naturel régional de Chartreuse.

Le PLUI-H de la CCCC, arrêté le 24 janvier 2019, est une démarche assez unique en son genre (seulement 13 PLUI valant SCOT en France, soit 3,75% des PLUI au 1^{er} janvier 2018) et par le fait que ce projet de territoire est porté par une intercommunalité à cheval sur deux départements (Isère et Savoie, cas de seulement 7% des EPCI en France à la fin 2017).

Cela nous semble en totale adéquation avec les missions d'aménagement du territoire, d'expérimentation et d'innovation des Parcs naturels régionaux. C'est pourquoi **cette démarche, et le souhait que le PLUI de Cœur de Chartreuse ait la valeur SCOT, ont été soutenus par le Parc dès le départ.**

ANALYSE DE LA COMPATIBILITÉ DU PLUI-H AVEC LA CHARTE 2008-2022

- **Les différents documents du PLUI-H et sa valeur SCOT**

La présence, dans le projet de PLUI-H arrêté, d'objectifs chiffrés de consommation économe de l'espace, d'une évaluation environnementale, d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) thématique Tourisme donnant un cadre stratégique aux Unités touristiques nouvelles (UTN) détaillées dans les OAP sectorielles, d'une OAP Commerce jouant le rôle d'un document d'aménagement commercial, d'un programme d'orientations et d'actions (POA) faisant office de Plan local de l'Habitat pour 6 ans et d'OAP Déplacements et mobilités (bien que la collectivité n'ait pas de compétences transports) donne des éléments qui semblent nécessaires et suffisants pour prétendre à la valeur SCOT et porter un projet territorial sur 15 ans.

- **La compatibilité avec la charte actuelle du Parc**

L'analyse de la compatibilité du PLUI-H au regard de la charte actuelle est effectuée dans l'évaluation environnementale, partie 5.12. Elle montre une compatibilité globale entre le PLUI-H et la charte actuelle, même si les orientations 1.1 « Renforcer l'adhésion des habitants en faisant partager la connaissance », 1.2 « Accroître l'implication des acteurs économiques et sociaux » et 1.3 « Imaginer une nouvelle gouvernance en impliquant mieux les acteurs du territoire » ne trouvent pas de déclinaison directe dans le PLUI car ce n'est pas le rôle d'un document de planification. On note par ailleurs que de nombreux éléments du plan de Parc 2008-2019 ont été repris dans le PLUI-H, en particulier ceux concernant le paysage et les sites à forte fréquentation, éléments qui restent d'actualité. Le projet a su inverser la tendance, développer et appliquer les efforts de réduction de consommation du foncier et de densification de l'urbanisation dans le respect des caractéristiques locales et la prise en compte des risques naturels. Les efforts d'adaptation aux ressources locales et à la capacité des milieux sont notables. Le suivi de ces points sera essentiel dans la mise en œuvre du PLUI-H.

Au regard de ces éléments, le PLUI-H valant SCOT de Cœur de Chartreuse est jugé compatible avec la charte actuelle du Parc, et sa valeur SCOT justifiée.

ANALYSE DE LA COMPATIBILITÉ DU PLUI-H AVEC LE PRO

• La recherche d'une compatibilité « prospective » avec la charte 2020-2035

Le Parc de Chartreuse a approfondi l'analyse de la compatibilité du PLUI-H avec son projet de charte 2020-2035, et ce pour plusieurs raisons :

- Le souhait d'être dans une dynamique de moyen et long terme, partagé par la charte et le PLUI-H valant SCOT (la compatibilité avec la charte actuelle n'est valable que pour 2020 et 2021) ;
- La co-construction, depuis 2016, du projet de PLUI-H et du projet de charte, dans l'optique de préparer la mise en compatibilité du PLUI-H et de la charte ;
- Le fait que le projet de charte 2020-2035 soit abouti, voté et validé à l'unanimité par les élus du Parc, dont les élus de Cœur de Chartreuse, et par la Région Auvergne-Rhône-Alpes le 28 mars 2019.

• Les grandes orientations du PLUI-H

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLUI-H présente un projet de territoire structuré en 4 axes et 35 orientations :

Axe 1 : valoriser l'identité naturelle et culturelle chartreuse

Garantir la pérennité des ressources territoriales (capacité à absorber puis se remettre des perturbations tant économiques, sociales, climatiques ou énergétiques) par la mise en valeur de l'identité naturelle et culturelle chartreuse.

Axe 2 : organiser le développement structuré et cohérent d'un territoire interconnecté

Organiser le développement structuré et cohérent d'un territoire interconnecté, en intégrant les spécificités de chaque entité, répondant aux besoins des populations actuelles et futures et créant les conditions favorables à la cohésion sociale.

Axe 3 : poursuivre et accompagner le développement d'une économie basée sur l'innovation et la diversité des ressources

Poursuivre et accompagner le développement d'une économie basée sur l'innovation et la diversité des ressources locales.

Axe 4 : développer la capacité de création de richesses territoriales touristiques

Développer la capacité de création de richesses territoriales touristiques en s'appuyant sur les atouts paysagers et patrimoniaux de Chartreuse, en valorisant la diversité de son offre et en renforçant sa capacité à capter les flux de population.

La mise en parallèle des orientations du projet de charte 2020-2035 et des orientations du PLUI-H montre que toutes les orientations de la charte trouvent une déclinaison dans les orientations du PLUI-H. Cela **suggère une bonne compatibilité du PLUI-H avec la future charte**, qui peut s'expliquer par la co-construction des deux démarches.

Après examen des documents du PLUI-H valant SCOT de Cœur de Chartreuse, Et après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **De reconnaître et d'approuver l'ambition du PLUI-H et de sa valeur SCOT ;**
- **De constater que le PLUI-H arrêté à ce jour est compatible avec les orientations et mesures de la charte 2008-2022 du Parc de Chartreuse ;**
- **De donner un avis favorable au Plan local d'urbanisme et habitat valant SCOT de Cœur de Chartreuse arrêté le 24 janvier 2019 ;**
- **D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.**

Ainsi fait et délibéré le 4 avril 2019,

Pour copie conforme, Le Président

Publiée le **10 AVR. 2019**



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
 DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 4 avril 2019, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 22 mars 2019, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 33 représentants 48 voix
 Nombre de membres présents : 15 représentants 20 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 20 représentants 25 voix

Délibération n° BS-2019/10

Objet : Aides à manifestations 2019

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BERANGER Nathalie	ARBOR Gérard
	ESCARON Dominique
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	LOVERA Jean
BURLET Céline	PETIT Jean-Paul
GERIN Anne	ROUGIER Alain
	VILLIEN Roger
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
WOLFF Corine	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CHENE Gérard
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ROMAGNOLI Danielle
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CLARET Jean-Paul
	POULET Jean-Luc
	SEJOURNE Denis

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
LANGENIEUX-VILLARD Philippe	BIENASSIS Brigitte à CLARET Jean-Paul
	ORTHLIEB Maxence à ARBOR Gérard
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	BARRIER Pierre
ENGRAND Christophe	
	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	QUAIX Mireille à BERANGER Nathalie
GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	PERRET Jacques à CHENE Gérard
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
LEBLANC Christian	DAL'LIN Gérard
MERIAUX Pierre	MULLER Claude

Votants (en voix) : 25
 Exprimés (en voix): 25
 Pour : 25
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Aides à manifestations 2019

Une charte événementielle du Parc, à l'instar de la charte culturelle, a été proposée et sera appliquée pour les événements 2019. Elle établit les objectifs et les moyens, tout en précisant les modalités d'accompagnement du Parc dans tous les domaines à caractère événementiel. Un appel à candidature a été lancé sur le territoire auprès des porteurs d'événements et sur le site web du Parc de Chartreuse fin mai 2018, pour sélectionner les manifestations 2019. La clôture de réception des candidatures était fixée au 30/09/2018.

Rappel des critères :

- La nature et la thématique de l'action culturelle ou événementielle
- Le rayonnement de l'action (localisation, cible et origine des publics ; portée géographique)
- La valorisation du territoire. Contribution de l'action aux piliers de l'identité culturelle.
- Les démarches de médiation envers les publics : le lien social / intergénérationnel ; les actions pédagogiques
- Les retombées économique et touristique
- Le développement durable

Lors du Bureau syndical du 14/12/2018, la majorité des manifestations retenues après appel à candidature a été validée. Ainsi 10 manifestations ont été soutenues, pour un montant total de 10 500 €.

Cette seconde session de sélection de projets de manifestations 2019, permet de compléter le soutien du Parc auprès de 4 manifestations, et ceci pour différents motifs :

- **Pour le SNC** : le portage des actions nordiques à mener en partenariat initialement fléché sur le SNC n'a pu se formaliser ainsi cette année. La subvention votée en décembre 2018 pour 3000 € pour les activités directes du SNC est donc confirmée, en revanche les 1000 € prévus pour réaliser des événements en partenariat ne lui seront pas attribués, les partenariats n'ayant pas pu être établis.
- Il est ainsi proposé de soutenir une manifestation nordique qui n'ayant pas pu faire l'objet du partenariat attendu en 2019, en attribuant directement une aide à Chartreuse Nordique pour l'organisation des **Nocturnes de Chartreuse** à hauteur de 1 000 €
- **Pour les Endimanchées** : le projet de manifestation artistique était jusqu'ici porté par l'association l'Ephémère. En janvier 2019, ce projet prend son envol indépendamment de l'Ephémère avec une nouvelle association « Les Endimanchées » et un nouveau projet culturel qui s'étendra à des spectacles chez l'habitants sur toute l'année en Chartreuse
- **Pour Livres en Marches** : l'association Information qui porte l'évènement n'a pas pu raisonnablement concevoir la manifestation 2019 dans les délais impartis étant donné que la manifestation 2018 n'avait pas encore eu lieu à la clôture des candidatures fin septembre 2018.

Pour ces raisons il est proposé de compléter le soutien du Parc aux manifestations 2019 selon la répartition suivante :

Hiver 2019	« La fête du biathlon 2019 » et le « Challenge national nordique » : Challenge national U15 au col de Porte, Fête du Biathlon 3 ^{ème} édition (relais en famille ou entre amis).	Ski Nordique Chartrousin	3000 € (rappel du vote du 14/12/2018)
Hiver 2019	Nocturnes de Chartreuse : 4 rendez-vous sur 4 sites nordiques de Chartreuse pour des courses de ski de fond par équipe, conviviales et fédératrices	Association Chartreuse Nordique	1 000 €
14 Juillet / St-Pierre de Chartreuse	Les Endimanchées : journée d'arts de rue et marché voyageur en centre village. Animations culturelles pour public familial et valorisation d'artistes et artisans régionaux	Association Les Endimanchées	1000 €
Novembre / Les Marches	Livres en Marche : rendez-vous sur 2 ou 3 jours autour d'écrivains : salon du livre, tables rondes, conférences, rencontres avec les auteurs...	Association Information	1000 €

En résumé : 2 manifestations culturelles supplémentaires réparties sur toute l'année pour un total de 2 000 €

1 manifestation sportive d'hiver pour un montant total de 1 000 €.

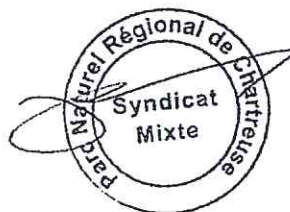
Ce qui porte l'ensemble des manifestations soutenues en 2019 à : 13 manifestations pour un montant total de 13 500 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- De valider les aides à manifestations 2019 ci-dessus, au regard des critères définis,
- D'autoriser le Président à engager les dépenses afférentes à ces demandes.

Ainsi fait et délibéré le 4 avril 2019,
 Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 10 AVR. 2019



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
 DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 4 avril 2019, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 22 mars 2019, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 33 représentants 48 voix
 Nombre de membres présents : 15 représentants 20 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 20 représentants 25 voix

Délibération n° BS-2019/11

Objet : Validation du contrat de Parc de Chartreuse avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix BERANGER Nathalie	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix ARBOR Gérard ESCARON Dominique
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BURLET Céline GERIN Anne	LOVERA Jean PETIT Jean-Paul ROUGIER Alain VILLIEN Roger
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix WOLFF Corine	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix CHENE Gérard
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ROMAGNOLI Danielle
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix CLARET Jean-Paul POULET Jean-Luc SEJOURNE Denis

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix LANGENIEUX-VILLARD Philippe	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix BIENASSIS Brigitte à CLARET Jean-Paul ORTHLIEB Maxence à ARBOR Gérard
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix ENGRAND Christophe	BARRIER Pierre
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix QUAIX Mireille à BERANGER Nathalie PERRET Jacques à CHENE Gérard
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix LEBLANC Christian MERIAUX Pierre	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix DAL'LIN Gérard MULLER Claude

Votants (en voix) : 25
 Exprimés (en voix) : 25
 Pour : 25
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Validation du contrat du Parc de Chartreuse avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Objet du contrat

Le contrat de Parc détermine les enveloppes financières, les modalités opérationnelles et de partenariat entre le Parc naturel régional de Chartreuse et la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Il se substitue aux anciennes conventions d'objectifs.

Montants financiers

L'enveloppe globale du Parc naturel régional de Chartreuse sur la durée du contrat (3 ans) se répartit comme suit :

- Cotisations statutaires : 2 269 383 €
- Programme d'actions (en fonctionnement) : 334 336 €
- Programme d'actions (en investissement) : 600 000 €

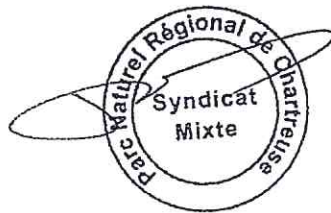
Par ailleurs, la Région apportera son soutien au Parc naturel régional de Chartreuse, en sus des moyens énoncés ci-dessus, afin qu'il réalise son programme de construction d'une « Maison du Parc » qui fera donc l'objet d'une convention spécifique.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *De valider le contrat du Parc de Chartreuse avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes,*
- *D'autoriser le Président à toutes démarches et signatures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.*

Ainsi fait et délibéré le 4 avril 2019,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le **10 AVR. 2019**



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
 DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 14 juin 2019, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 29 mai 2019, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 33 représentants 48 voix
 Nombre de membres présents : 11 représentants 11 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 18 représentants 23 voix

Délibération n° BS-2019/12

Objet : Sortie de bien

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	ARBOR Gérard
	BIENASSIS Brigitte
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ESCARON Dominique
GERIN Anne	VILLIEN Roger
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
WOLFF Corine	PERRET Jacques
	ROMAGNOLI Danielle
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CLARET Jean-Paul
	DAL'LIN Gérard
	POULET Jean-Luc

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
BERANGER Nathalie à ARBOR Gérard	PETIT Jean-Paul à CLARET Jean-Paul
LANGENIEUX-VILLARD Philippe	LOVERA Jean
	ROUGIER Alain
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
ENGRAND Christophe	
	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	QUAIX Mireille à VILLIEN Roger
GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
LEBLANC Christian à GERIN Anne	SEJOURNE Denis à BIENASSIS Brigitte
MERIAUX Pierre à ESCARON Dominique	HUGELE Fabrice

Votants (en voix) : 23
 Exprimés (en voix) : 23
 Pour : 23
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Sortie de bien

RAPPEL

La Réserve naturelle des hauts de Chartreuse a acquis en 2009 un véhicule de marque FIAT pour un montant de 14 096.50 €.
L'entretien et les réparations nécessaires deviennent trop onéreuses notamment par rapport à la cotation argus du véhicule.

DESCRIPTIF

Il a donc été décidé de vendre ce véhicule au Garage Sougey Lardin de St Laurent du Pont.

Cette opération apparaît dans le budget primitif de la Réserve naturelle des Hauts de chartreuse en section d'investissement (chapitre 041).

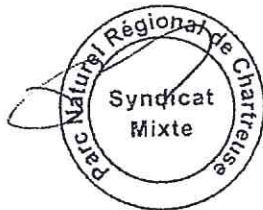
Il est à noter que les opérations d'amortissement de biens ne s'appliquent pas à cette dépense qui a été faite avant le passage à la M14 en 2011.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *De valider cette cession à titre onéreux pour un montant de 1 500 €.*
- *D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.*

Ainsi fait et délibéré le 14 juin 2019,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le **19 JUIN 2019**



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
 DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 14 juin 2019, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 29 mai 2019, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 33 représentants 48 voix
 Nombre de membres présents : 11 représentants 11 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 18 représentants 23 voix

Délibération n° BS-2019/13

Objet : Dépôt de candidature à un Projet Alimentaire inter-Territoire (PAiT)

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	ARBOR Gérard
	BIENASSIS Brigitte
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ESCARON Dominique
GERIN Anne	VILLIEN Roger
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
WOLFF Corine	PERRET Jacques
	ROMAGNOLI Danielle
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CLARET Jean-Paul
	DAL'LIN Gérard
	POULET Jean-Luc

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
BERANGER Nathalie à ARBOR Gérard	PETIT Jean-Paul à CLARET Jean-Paul
LANGENIEUX-VILLARD Philippe	LOVERA Jean
	ROUGIER Alain
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
ENGRAND Christophe	
	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	QUAIX Mireille à VILLIEN Roger
GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
LEBLANC Christian à GERIN Anne	SEJOURNE Denis à BIENASSIS Brigitte
MERIAUX Pierre à ESCARON Dominique	HUGELE Fabrice

Votants (en voix) : 23
 Exprimés (en voix): 23
 Pour : 23
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Dépôt de candidature à un Projet Alimentaire inter-Territoire (PAiT)

RAPPEL

Depuis 2015, le Parc participe à la Stratégie Agricole et Alimentaire Interterritoriale mise en place par les Parcs de Chartreuse et du Vercors, le Pays Voironnais, Le Grésivaudan, Grenoble Alpes Métropole. En 2019, la ville de Grenoble et le territoire du Trièves se sont joints à cette démarche.

Sur le Parc de Chartreuse, cette démarche s'est concrétisée par la création de l'application « producteurs fermiers », qui s'élargit aujourd'hui aux autres territoires ; à des formations en direction des restaurateurs pour mieux utiliser les produits alimentaires locaux ; à un appui renforcé aux collectivités pour augmenter la part de produits frais, locaux et bio dans les cantines scolaires ; à l'organisation d'évènements de sensibilisation autour des pratiques alimentaires individuelles...

LE PROJET ALIMENTAIRE INTER-TERRITOIRE

Le Parc de Chartreuse et ses partenaires souhaitent déposer une candidature en vue d'une labellisation PAiT (Projet Alimentaire inter-Territorial) auprès du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, dans le cadre de l'appel à projet « Programme National pour l'Alimentation ». Cette démarche a pour but :

- de renforcer les partenariats et les projets mis en place à cette échelle,
- de rendre visible l'engagement des territoires à travers une labellisation,
- d'élargir la gouvernance à la société civile et ancrer la transversalité des thématiques liées à l'alimentation,
- de pouvoir flécher des financements sur ces projets.

Cette démarche implique une logique interterritoriale de concertation pour promouvoir une alimentation de qualité, respectueuse de la nature et des hommes, accessible à tous en intégrant toutes les étapes : de l'installation d'agriculteurs à l'assiette et au-delà (réduction du gaspillage alimentaire, compostage, ...).

Cette démarche permettra de renforcer la coordination entre acteurs territoriaux pour créer une synergie d'actions dans les domaines tels que le foncier, l'économie alimentaire, la préservation des ressources naturelles, la santé, l'éducation à la transition alimentaire, ...

Un Conseil de l'Alimentation rassemblant tous les acteurs (élus, associations, acteurs économiques, collectifs citoyens) des territoires engagés dans la démarche a été créé. Il a pour mission de fédérer et de proposer les orientations des actions territoriales.

Pour le Parc de Chartreuse, cette démarche permettra de valoriser les actions déjà réalisées et celles à venir, de réaffirmer sa volonté d'agir pour une alimentation saine et de qualité pour tous.

Elle implique la mobilisation de moyens humains pour coordonner et mettre en œuvre les actions préconisées, comme chef de file opérationnel ou pour étendre au territoire des opérations expérimentées par les partenaires. Elle permettra éventuellement de lever des fonds conjointement pour la réalisation d'actions locales.

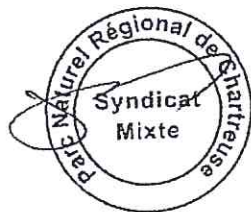
Type de contribution	
Contribution politique	Participation de 2 Vice-présidents (Vice-présidente à l'agriculture et alimentation et le Vice-président à l'énergie et à l'éducation au territoire) au comité de pilotage du PAiT
Contribution technique	- suivi et coordination : 10 journées inscrites à la programmation annuelle - conduite des projets : 21 journées inscrites à la programmation annuelle
Contribution financière	Mobilisation de crédits pour financer les actions du programme sur différents contrats (contrat Parc, Leader...)

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *De valider la candidature à un PAiT portée par Grenoble Alpes Métropole et dans lequel le Parc de Chartreuse s'engage,*
- *D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision,*
- *D'autoriser Grenoble Alpes Métropole à assurer la coordination du dépôt du dossier de labellisation au nom de l'inter-territoire.*

Ainsi fait et délibéré le 14 juin 2019,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le **19 JUIN 2019**



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
 DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 14 juin 2019, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 29 mai 2019, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 33 représentants 48 voix
 Nombre de membres présents : 11 représentants 11 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 18 représentants 23 voix

Délibération n° BS-2019/14

Objet : Convention de coopération Leader pour un projet de « médiation en alpages »

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	ARBOR Gérard
	BIENASSIS Brigitte
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ESCARON Dominique
GERIN Anne	VILLIEN Roger
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
WOLFF Corine	PERRET Jacques
	ROMAGNOLI Danielle
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CLARET Jean-Paul
	DAL'LIN Gérard
	POULET Jean-Luc

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
BERANGER Nathalie à ARBOR Gérard	PETIT Jean-Paul à CLARET Jean-Paul
LANGENIEUX-VILLARD Philippe	LOVERA Jean
	ROUGIER Alain
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
ENGRAND Christophe	
	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	QUAIX Mireille à VILLIEN Roger
GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
LEBLANC Christian à GERIN Anne	SEJOURNE Denis à BIENASSIS Brigitte
MERIAUX Pierre à ESCARON Dominique	HUGELE Fabrice

Votants (en voix) : 23
 Exprimés (en voix): 23
 Pour : 23
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Convention de coopération Leader pour un projet de « médiation en alpages »

RAPPEL

Les alpages de Chartreuse subissent une fréquentation touristique croissante. Ainsi le multi-usage de ces espaces est de plus en plus important et les conflits arrivent alors parfois entre les différents acteurs utilisateurs de ces zones d'alpages : randonneurs, bergers/éleveurs, ...

DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION

L'objectif de ce projet est d'unir les efforts de 3 territoires de montagne (Bauges, Montagne Basque et Chartreuse) pour mettre en commun des outils de communication existants ou à construire sur les réalités du métier de berger et les pratiques pastorales, ainsi que sur les enjeux environnementaux de ces milieux fragiles que sont les alpages.

L'opération est composée de 2 volets :

- **Echange et mise en commun des outils existants** : Chaque territoire a déjà mis en place différentes actions de sensibilisation au métier de berger ou pour favoriser une bonne cohabitation des usages. Il s'agit d'échanger sur ces actions pour voir leur condition de transférabilité. Un outil de partage collaboratif entre les territoires partenaires permettra de capitaliser cet échange d'expériences, de mettre à disposition les outils et ressources disponibles sur le sujet (vidéo, mallette pédagogique, jeux, dépliants, livret, flyers...).
- **Construction d'un ou plusieurs outils de communication** sur la base d'une stratégie partagée (message / cible / outil) avec des déclinaisons locales. Un travail est à mener sur le contenu des messages, le vocabulaire utilisé, la forme et le fond. Suite à ce travail, un outil commun sera créé, qui pourra être présenté dans un stand en commun lors d'un événement national (Salon de la Randonnée) pour diffuser les messages de communication élaborés ensemble.

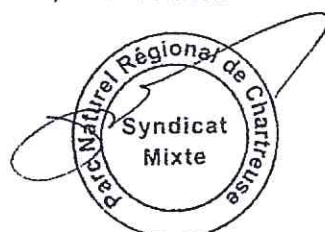
Poste	Coût	Financier	Taux	Montant
Echanges d'expérience : accueil sur Chartreuse et déplacement d'une délégation en Bauges et Montagne Basque	10 222.00 €	LEADER	80 %	18 297.60 €
Capitalisation d'expérience : création d'un outil collaboratif (pris en charge par le PNR Bauges)	0 €	Région Auvergne Rhône Alpes	20 %	4 574.40 €
Stratégie de communication : construction commune et édition d'un outil (25 000 x 33%)	8 250.00 €			
Animation	4 400.00 €			
Total	22 872.00 €			22 872.00 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **D'approuver le projet de coopération,**
- **D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.**

Ainsi fait et délibéré le 14 juin 2019,
 Pour copie conforme, Le Président

Publiée le **19 JUIN 2019**



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
 DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 14 juin 2019, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 29 mai 2019, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 33 représentants 48 voix
 Nombre de membres présents : 11 représentants 11 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 18 représentants 23 voix

Délibération n° BS-2019/15

Objet : Adhésion au Pôle agro-alimentaire de l'Isère

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	ARBOR Gérard
	BIENASSIS Brigitte
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ESCARON Dominique
GERIN Anne	VILLIEN Roger
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
WOLFF Corine	PERRET Jacques
	ROMAGNOLI Danièle
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CLARET Jean-Paul
	DAL'LIN Gérard
	POULET Jean-Luc

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
BERANGER Nathalie à ARBOR Gérard	PETIT Jean-Paul à CLARET Jean-Paul
LANGENIEUX-VILLARD Philippe	LOVERA Jean
	ROUGIER Alain
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
ENGRAND Christophe	
	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	QUAIX Mireille à VILLIEN Roger
GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
LEBLANC Christian à GERIN Anne	SEJOURNE Denis à BIENASSIS Brigitte
MERIAUX Pierre à ESCARON Dominique	HUGELE Fabrice

Votants (en voix) : 23
 Exprimés (en voix): 23
 Pour : 23
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Adhésion au pôle agro-alimentaire de l'Isère

L'association « Pôle Agro-Alimentaire de l'Isère » constitue un réseau d'opérateurs économiques des métiers de la production agricole, de la transformation, de la logistique et de la distribution. Ce collectif a été mis en place en partenariat avec les collectivités territoriales et leurs groupements de coopération, les organismes consulaires et les organismes techniques et de formation.

Cette association a pour objet de développer ou structurer des filières de proximité sur le territoire du Département de l'Isère en conjuguant le renforcement des différentes filières de productions agricoles, le partage de la valeur ajoutée entre l'amont et l'aval et une consommation citoyenne des filières agro-alimentaires. Les actions conduites récemment ont porté sur la promotion de la Marque *Alpe Is'Here*, la participation à des événements grand public, l'appui à des structures collectives notamment dans la filière viande bovine, la réalisation d'études / audits sur les filières départementales, ...

Les 9 partenaires impliqués dans la création de l'association en novembre 2018 sont : le Département de l'Isère, Grenoble Alpes Métropole, les Communautés de Communes du Grésivaudan et du Pays Roussillonnais, la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, les Chambres de Commerce et d'Industrie de Grenoble et du Nord Isère, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Isère, la Chambre d'Agriculture de l'Isère.

L'association se compose de plusieurs collèges : des membres adhérents actifs, des membres titulaires et des membres associés.

Seuls les membres actifs ont une voix délibérative et doivent s'acquitter d'une cotisation.

Les membres associés peuvent être des acteurs publics ou privés qui interviennent dans le secteur agricole et alimentaire. Il n'y a pas d'appel à cotisation pour ce collège.

Le Parc de Chartreuse porte depuis plusieurs années des actions dans les domaines du développement des circuits de proximité (promotion des productions locale, appui à l'approvisionnement local de la restauration collective, ...). Ces projets s'inscrivent de plus en plus, dans le cadre de la stratégie agricole et alimentaire interterritoriale développée avec une grande partie des collectivités citées et le Parc du Vercors.

Au regard de ces éléments et considérant la nécessité de développer des synergies entre l'association « Pôle Agro-Alimentaire de l'Isère » et le Parc naturel régional de Chartreuse dans les domaines des filières alimentaires de proximité, il est proposé de solliciter l'adhésion du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse en tant que membre associé (collège 6).

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'approuver l'adhésion au pôle agro-alimentaire de l'Isère,***
- ***D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.***

Ainsi fait et délibéré le 14 juin 2019,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le **19 JUIN 2019**



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
 DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 14 juin 2019, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 29 mai 2019, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 33 représentants 48 voix
 Nombre de membres présents : 11 représentants 11 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 18 représentants 23 voix

Délibération n° BS-2019/16

Objet : Convention de partenariat 2019 entre le Parc, l'AAC (Association des Agriculteurs de Chartreuse) et les Chambres d'agriculture de l'Isère et de Savoie Mont-Blanc

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	ARBOR Gérard
	BIENASSIS Brigitte
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ESCARON Dominique
GERIN Anne	VILLIEN Roger
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
WOLFF Corine	PERRET Jacques
	ROMAGNOLI Danielle
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CLARET Jean-Paul
	DAL'LIN Gérard
	POULET Jean-Luc

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
BERANGER Nathalie à ARBOR Gérard	PETIT Jean-Paul à CLARET Jean-Paul
LANGENIEUX-VILLARD Philippe	LOVERA Jean
	ROUGIER Alain
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
ENGRAND Christophe	
	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	QUAIX Mireille à VILLIEN Roger
GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
LEBLANC Christian à GERIN Anne	SEJOURNE Denis à BIENASSIS Brigitte
MERIAUX Pierre à ESCARON Dominique	HUGELE Fabrice

Votants (en voix) : 23
 Exprimés (en voix): 23
 Pour : 23
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

**Objet : Convention de partenariat 2019 entre le Parc,
l'AAC (Association des Agriculteurs de Chartreuse)
et les Chambres d'agriculture de l'Isère et de Savoie Mont-Blanc**

RAPPEL

Depuis de nombreuses années, le Parc de Chartreuse a développé un partenariat avec les Chambres d'agriculture de l'Isère et de Savoie Mont-Blanc et l'Association des Agriculteurs de Chartreuse (AAC) pour assurer l'animation et la coordination des actions de développement agricole sur le territoire.

Ce partenariat s'est concrétisé par la signature d'un nouvel accord cadre en 2017, il a pour objet :

- de définir les objectifs de travail poursuivis en commun par les partenaires,
- de définir les moyens affectés à l'animation territoriale d'une politique agricole conforme à ces objectifs,
- de préciser les modalités de mise en œuvre du partenariat et les responsabilités des organismes signataires, dans le respect des compétences respectives de chacun.

OBJECTIFS

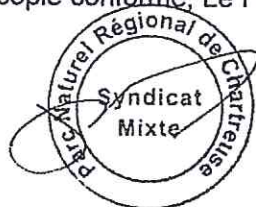
En déclinaison de ce nouvel accord cadre, le rôle et l'implication de chacun des partenaires sont précisés dans une convention annuelle signée entre les différentes parties. Cette convention annuelle précise les modalités de mise en œuvre de l'accord cadre pour l'année 2019, sur le plan technique et financier.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *De valider la Convention de partenariat 2019 entre le Parc, l'AAC et les Chambres d'agriculture de l'Isère et de Savoie Mont-Blanc,*
- *D'autoriser le Président à signer cette convention ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.*

Ainsi fait et délibéré le 14 juin 2019,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le **19 JUIN 2019**



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
 DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 14 juin 2019, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 29 mai 2019, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 33 représentants 48 voix
 Nombre de membres présents : 11 représentants 11 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 18 représentants 23 voix

Délibération n° BS-2019/17

Objet : Prise de part dans la SAS Forestner

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	ARBOR Gérard
	BIENASSIS Brigitte
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ESCARON Dominique
GERIN Anne	VILLIEN Roger
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
WOLFF Corine	PERRET Jacques
	ROMAGNOLI Danielle
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CLARET Jean-Paul
	DAL'LIN Gérard
	POULET Jean-Luc

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
BERANGER Nathalie à ARBOR Gérard	PETIT Jean-Paul à CLARET Jean-Paul
LANGENIEUX-VILLARD Philippe	LOVERA Jean
	ROUGIER Alain
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
ENGRAND Christophe	
	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	QUAIX Mireille à VILLIEN Roger
GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
LEBLANC Christian à GERIN Anne	SEJOURNE Denis à BIENASSIS Brigitte
MERIAUX Pierre à ESCARON Dominique	HUGELE Fabrice

Votants (en voix) : 23
 Exprimés (en voix): 23
 Pour : 22
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 1 (Jean-Luc-POULET)

Objet : Prise de part dans la SAS Forestner

Contexte

La délibération du Bureau syndical, en date du 5 mai 2017, a permis de :

- Valider l'intérêt du Parc à la promotion et à l'essaimage des démarches de production d'énergie renouvelable citoyenne ;
- Valider l'implication du Parc par une prise de part dans de telles sociétés.

Pour accompagner le développement de petits réseaux de chaleur bois, ce qui constitue un objectif de la démarche TEPOS, le Parc pourrait rentrer, à hauteur de 1.000 €, au capital de Forestener, outil de développement de projets de réseaux bois, à gouvernance citoyenne, comme il l'a fait pour Buxia Energies, Energ'Y Citoyennes, Le Solaret et Grési 21.

Eléments d'information sur la gouvernance de Forestener

La société Forestener est une Société par Action Simplifiée à capital variable de 31 600 €. La gouvernance de Forestener est à ce jour composée :

- D'experts techniques de la production de chaleur bois : Fabrik'enr (société de développement de projets EnR), Hargassner France Alpes (fournisseur de chaufferies bois) et Hargassner France Rhône Savoie.
- D'acteurs publics et de financement citoyen de projets EnR : Energie Partagée Investissement (outil de collecte d'épargne citoyenne et d'investissement dans des sociétés de projets EnR), Enercoop Rhône-Alpes (fournisseur d'énergie 100% renouvelable) et la Commune de Lucinges.

A ce jour, la gouvernance est organisée autour d'une seule assemblée des actionnaires mais il est prévu qu'elle évolue en créant 3 collèges de la manière suivante :

- Collège « Fondateurs » incluant Energie Partagée Investissement, Fabrik'EnR, Enercoop Rhône Alpes, Hargassner France Alpes et Rhône Savoie ;
- Collège géographique « Territoire Isère / Métropole grenobloise / PNRC » incluant :
 - Grenoble Alpes Métropole, Commune de Quaix, Commune de Sassenage, Parc naturel régional de Chartreuse, Autres communes avec projets à venir
 - Energ'Y Citoyennes
- Collège géographique « Territoire de l'Agglomération d'Annemasse » incluant la Commune de Lucinges, et autres communes avec projets à venir.

Le conseil d'administration serait alors constitué des administrateurs suivants : les 5 fondateurs CA et un nombre de représentants par collège proportionnel au nombre de projets sur le territoire concerné.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *De prendre une participation à hauteur de 1.000 euros dans la SAS Forestener,*
- *D'autoriser le Président à toutes démarches et signatures nécessaires à la mise en œuvre de la présente action.*

Ainsi fait et délibéré le 14 juin 2019,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le **19 JUIN 2019**



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
 DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 14 juin 2019, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 29 mai 2019, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 33 représentants 48 voix
 Nombre de membres présents : 13 représentants 13 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 21 représentants 26 voix

Délibération n° BS-2019/18

Objet : Convention entre le Parc et AURA-EE dans le cadre du projet PEnD-Aura +

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	ARBOR Gérard
	BIENASSIS Brigitte
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ESCARON Dominique
BURLET Céline	ORTHLIEB Maxence
GERIN Anne	VILLIEN Roger
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
WOLFF Corine	PERRET Jacques
	ROMAGNOLI Danielle
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CLARET Jean-Paul
	DAL'LIN Gérard
	POULET Jean-Luc

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
BERANGER Nathalie à ARBOR Gérard	PETIT Jean-Paul à CLARET Jean-Paul
LANGENIEUX-VILLARD Philippe	LOVERA Jean
	ROUGIER Alain
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
ENGRAND Christophe à BURLET Céline	
	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	QUAIX Mireille à VILLIEN Roger
GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
LEBLANC Christian à GERIN Anne	SEJOURNE Denis à BIENASSIS Brigitte
MERIAUX Pierre à ESCARON Dominique	HUGELE Fabrice

Votants (en voix) : 26
 Exprimés (en voix) : 26
 Pour : 26
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

**Objet : Convention entre le Parc et AURA-EE
dans le cadre du projet PEnD-Aura +**

Le Parc a répondu à un appel à projet piloté par AURA-EE (l'Agence régionale de l'énergie et de l'environnement), axé sur « une innovation et une massification significative en région, tout en s'appuyant sur une sélection de qualité, argumentée et objective, d'actions très ciblées pour leur performance en termes de réduction des consommations d'énergie liées à la mobilité quotidienne, tant pour les publics précaires que les non précaires ».

Le programme, intitulé PEnD-Aura +, réunit 18 partenaires qui ont tous déposé un plan d'actions.

Ce programme a été approuvé par arrêté le 15 mars 2019 et fait l'objet par ailleurs d'une convention entre AURA-EE qui en est le porteur, l'ADEME et la DGEC pour sa mise en application.

Concernant le Parc, le programme opérationnel porte sur la massification de la mutualisation de trajets, via le développement du covoiturage, de l'autostop et de l'autopartage. Il portera sur des actions de sensibilisation, d'animation et d'évaluation, liées au développement de ces pratiques.

Le budget prévu est de 101 600 euros sur deux ans, avec un financement assuré à 100% par le mécanisme de certificats d'économies d'énergie, reversé par AURA-EE.

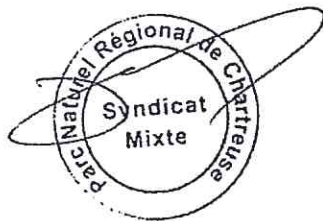
La convention a pour objet de définir le cadre du Partenariat entre les Parties pour le déroulement opérationnel du programme PEnD-AURA + tel que prévu et déposé par le Parc.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *D'autoriser le Président à signer la convention,*
- *D'autoriser le Président à toutes démarches et signatures nécessaires à la mise en œuvre de la présente action.*

Ainsi fait et délibéré le 14 juin 2019,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le **19 JUIN 2019**



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
 DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 14 juin 2019, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 29 mai 2019, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 33 représentants 48 voix
 Nombre de membres présents : 13 représentants 13 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 21 représentants 26 voix

Délibération n° BS-2019/19

Objet : Appel à projet « Vélos et Territoires »

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	ARBOR Gérard
	BIENASSIS Brigitte
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ESCARON Dominique
BURLET Céline	ORTHLIEB Maxence
GERIN Anne	VILLIEN Roger
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
WOLFF Corine	PERRET Jacques
	ROMAGNOLI Danielle
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CLARET Jean-Paul
	DAL'LIN Gérard
	POULET Jean-Luc

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
BERANGER Nathalie à ARBOR Gérard	PETIT Jean-Paul à CLARET Jean-Paul
LANGENIEUX-VILLARD Philippe	LOVERA Jean
	ROUGIER Alain
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
ENGRAND Christophe à BURLET Céline	
	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	QUAIX Mireille à VILLIEN Roger
GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
LEBLANC Christian à GERIN Anne	SEJOURNE Denis à BIENASSIS Brigitte
MERIAUX Pierre à ESCARON Dominique	HUGELE Fabrice

Votants (en voix) : 26
 Exprimés (en voix) : 26
 Pour : 26
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Appel à projet « Vélos et Territoires »

L'ADEME a lancé un appel à projet « Vélos et territoires », visant à accompagner les territoires au développement du vélo, et en particulier les territoires ruraux.

Le Parc est l'un des 102 lauréats en France, et l'un des 12 lauréats en Région, avec le projet intitulé « CREC : Ça roule en Chartreuse ! ».

L'objectif de ce projet est d'élaborer et de mettre en œuvre un plan de développement du deux-roues en Chartreuse, pour les déplacements quotidiens et de loisir, pour les habitants, les jeunes et les visiteurs. La démarche sera menée en coordination avec les autorités organisatrices de la mobilité du territoire, en prenant en compte les spécificités du territoire, et avec une attention particulière portée sur les connexions urbain/rural et l'inter village.

La première étape de ce projet est de réaliser un schéma directeur vélo, qui permettra d'identifier la stratégie à mettre en place, en termes d'aménagements, d'offre de service et de communication, de gestion, d'entretien, de promotion.

Les étapes suivantes seront liées à la mise en place de cette stratégie.

Budget prévisionnel de la première étape :

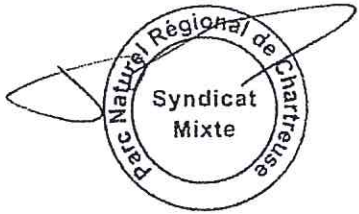
Dépenses	Coût (€ TTC)	Recettes	Taux	Montant (€ TTC)
Schéma directeur vélo	30 000.00 €	ADEME	70%	21 000.00 €
		LEADER (Europe)	30%	9 000.00 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *De lancer cette action,*
- *De valider le plan de financement tel que défini ci-dessus,*
- *D'autoriser le Président à toutes démarches et signatures nécessaires à la mise en œuvre de la présente action et notamment à signer les dossiers de subventions et la convention avec l'ADEME.*

Ainsi fait et délibéré le 14 juin 2019,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 19 JUIN 2019



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
 DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 14 juin 2019, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 29 mai 2019, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 33 représentants 48 voix
 Nombre de membres présents : 13 représentants 13 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 21 représentants 26 voix

Délibération n° BS-2019/20

Objet : Projet de coopération Leader « Ciel étoilé »

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	ARBOR Gérard
	BIENASSIS Brigitte
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ESCARON Dominique
BURLET Céline	ORTHLIEB Maxence
GERIN Anne	VILLIEN Roger
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
WOLFF Corine	PERRET Jacques
	ROMAGNOLI Danielle
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CLARET Jean-Paul
	DAL'LIN Gérard
	POULET Jean-Luc

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
BERANGER Nathalie à ARBOR Gérard	PETIT Jean-Paul à CLARET Jean-Paul
LANGENIEUX-VILLARD Philippe	LOVERA Jean
	ROUGIER Alain
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
ENGRAND Christophe à BURLET Céline	
	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	QUAIX Mireille à VILLIEN Roger
GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
LEBLANC Christian à GERIN Anne	SEJOURNE Denis à BIENASSIS Brigitte
MERIAUX Pierre à ESCARON Dominique	HUGELE Fabrice

Votants (en voix) : 26
 Exprimés (en voix): 26
 Pour : 26
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Projet de coopération Leader « Ciel étoilé »

Le Parc s'est engagé dans un projet de coopération LEADER, aux côtés des Parcs du Massif des Bauges et du Pilat.

Ce projet commun, prévu sur trois ans a pour objectif de développer la gestion durable de l'éclairage public sur le territoire. L'éclairage public est à la croisée de nombreux enjeux : biodiversité, économies d'énergie, problématiques sociétales et tourisme.

De nombreuses communes ayant déjà des démarches positives (réduction de la puissance d'éclairage, réduction du nombre de points lumineux, extinction nocturne totale ou partielle...), le Parc se doit de mettre en valeur ces démarches afin de massifier la gestion durable de l'éclairage public.

Dans le projet de Charte, l'ambition est d'atteindre un objectif de 80% des communes qui pratiquent une extinction nocturne à l'horizon 2035.

Ce projet comporte plusieurs volets :

- Gouvernance du projet ;
- Diagnostic de l'état du territoire et proposition de « Charte de l'éclairage public » concertée ;
- Sensibilisation et accompagnement des communes dans leurs démarches ;
- Sensibilisation du grand public sur l'éclairage public et les enjeux sur la biodiversité, l'énergie, l'observation du ciel, la santé...

Budget prévisionnel :

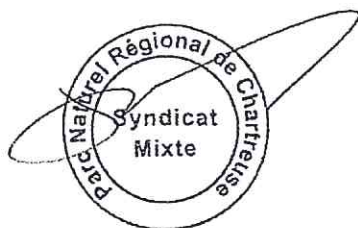
Dépenses	Coût (€ TTC)	Recettes	Taux	Montant (€ TTC)
Projet de coopération	21 200.00 €	Région	33 %	7 000.00 €
		Département de la Savoie	20 %	4 200.00 €
		Europe (Leader)	47 %	10 000.00 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *D'approuver le projet de coopération Leader « Ciel Etoilé » et son plan de financement,*
- *D'autoriser le Président à signer l'accord de coopération entre les partenaires du projet,*
- *D'autoriser le Président à engager l'opération, solliciter les subventions et effectuer toutes les démarches et signatures nécessaires à la mise en œuvre du projet.*

Ainsi fait et délibéré le 14 juin 2019,
 Pour copie conforme, Le Président

Publiée le **19 JUIN 2019**



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
 DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 14 juin 2019, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 29 mai 2019, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 33 représentants 48 voix
 Nombre de membres présents : 13 représentants 13 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 21 représentants 26 voix

Délibération n° BS-2019/21

Objet : Adhésion aux agences locales Energie Climat

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	ARBOR Gérard
	BIENASSIS Brigitte
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ESCARON Dominique
BURLET Céline	ORTHLIEB Maxence
GERIN Anne	VILLIEN Roger
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
WOLFF Corine	PERRET Jacques
	ROMAGNOLI Danielle
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CLARET Jean-Paul
	DAL'LIN Gérard
	POULET Jean-Luc

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
BERANGER Nathalie à ARBOR Gérard	PETIT Jean-Paul à CLARET Jean-Paul
LANGENIEUX-VILLARD Philippe	LOVERA Jean
	ROUGIER Alain
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
ENGRAND Christophe à BURLET Céline	
	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	QUAIX Mireille à VILLIEN Roger
GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
LEBLANC Christian à GERIN Anne	SEJOURNE Denis à BIENASSIS Brigitte
MERIAUX Pierre à ESCARON Dominique	HUGELE Fabrice

Votants (en voix) : 26
 Exprimés (en voix): 26
 Pour : 26
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Adhésion aux agences locales Energie Climat

L'ALEC, l'AGEDEN et l'ASDER sont les trois associations de promotion des énergies renouvelables et de maîtrise de l'énergie, respectivement de la Métropole grenobloise (11 communes concernées), de l'Isère hors métropole (27 communes concernées) et de la Savoie (19 communes concernées). Elles accompagnent les collectivités dans leurs démarches territoriales, réalisent des études d'opportunité sur des projets d'énergie renouvelable ou de rénovation de bâtiments, et elles assument aussi le rôle d'espace info énergie en apportant du conseil au particulier.

Le Parc, dans le cadre de sa démarche TEPOS, travaille étroitement avec ces trois associations, qui apportent leur expertise et leur accompagnement dans de nombreuses actions menées sur le territoire.

Proposition d'adhésion à ces trois associations

Dans le cadre de ses missions, le Parc va être amené à travailler encore plus étroitement avec ces trois structures, et il est proposé de soutenir leur action en cotisant.

Il est possible d'adhérer à tout moment en sachant que l'adhésion est valable pour l'année civile (fin le 31/12 de chaque année).

Le montant de la cotisation annuelle en 2019 pour les collectivités est fixé à :

- 150 euros pour l'ASDER
- 100 euros pour l'AGEDEN
- L'adhésion à l'ALEC n'est pas opportune pour le moment, étant donné que le montant d'adhésion pour les collectivités est porté à 15 000 € (l'unique Syndicat adhérent étant le SMTIC), les statuts ne sont donc pas adaptés à une adhésion du Parc. D'autre part, ces statuts vont être modifiés prochainement, il est donc plus opportun d'attendre.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *De valider la cotisation du Parc à l'AGEDEN et à l'ASDER,*
- *D'autoriser le Président à toutes démarches et signatures nécessaires à la mise en œuvre de la présente action.*

Ainsi fait et délibéré le 14 juin 2019,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le **19 JUIN 2019**



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 14 juin 2019, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 29 mai 2019, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 33 représentants 48 voix
 Nombre de membres présents : 13 représentants 13 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 21 représentants 26 voix

Délibération n° BS-2019/22

Objet : Engagement du Parc sur la construction en bois local

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	ARBOR Gérard
	BIENASSIS Brigitte
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ESCARON Dominique
BURLET Céline	ORTHLIEB Maxence
GERIN Anne	VILLIEN Roger
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
WOLFF Corine	PERRET Jacques
	ROMAGNOLI Danielle
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CLARET Jean-Paul
	DAL'LIN Gérard
	POULET Jean-Luc

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
BERANGER Nathalie à ARBOR Gérard	PETIT Jean-Paul à CLARET Jean-Paul
LANGENIEUX-VILLARD Philippe	LOVERA Jean
	ROUGIER Alain
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
ENGRAND Christophe à BURLET Céline	
	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	QUAIX Mireille à VILLIEN Roger
GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
LEBLANC Christian à GERIN Anne	SEJOURNE Denis à BIENASSIS Brigitte
MERIAUX Pierre à ESCARON Dominique	HUGELE Fabrice

Votants (en voix) : 26
 Exprimés (en voix): 26
 Pour : 26
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Engagement du Parc sur la construction en bois local

Depuis 2017, une stratégie « forêt-bois » est mise en place à l'échelle inter-territoriale (Inter-TEPOS-CV) en lien avec Grenoble Alpes Métropole, la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, la Communauté de communes Le Grésivaudan, le PNR du Vercors, la Communauté de Communes du Trièves, la Communauté de Communes Saint-Marcelin Vercors Isère, le syndicat mixte du Pays Sud Grésivaudan.

Une des actions lancées en 2018 consiste à favoriser le développement de l'usage du bois local dans la commande publique. A terme, il s'agit que chaque collectivité de l'Inter-Tepos s'engage concrètement à délibérer sur le bois local dans leurs maitrises d'ouvrage à venir.

En effet, bien que les massifs de Chartreuse, du Vercors et de Belledonne soient des massifs forestiers produisant du bois recherché pour la construction, il reste encore beaucoup à faire pour inscrire l'usage du bois dans les projets de bâtiments décidés par les collectivités (communes, EPCI).

L'interprofession Fibois38 et les communes forestières de l'Isère ont proposé il y a quelques années une délibération type mais qui n'a pas obtenu un franc succès. Cette délibération type a été actualisée et complétée avec les offres en bois local concernant le territoire (Bois de Chartreuse, Bois des Alpes, Bois Qualité Savoie).

Cette délibération :

- promeut l'utilisation du bois sous toutes ses formes, matériau et énergie vertueux et renouvelables, sources d'emplois locaux dans la filière bois des territoires,
- engage la collectivité à étudier la solution bois matériau et énergie et à utiliser davantage de bois local dans l'acte de construire ou comme source d'énergie.

Il est proposé, à travers la signature de la délibération bois local, que le Syndicat mixte du Parc de Chartreuse s'engage à développer dans ses bâtiments (construction, extension ou réhabilitation) l'usage du bois matériau et/ou du bois-énergie, afin de participer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, à la protection de l'environnement et au développement de l'économie locale. Pour ce faire, le Parc en tant que maître d'ouvrage public s'engage à étudier la solution bois local (construction et/ou énergie) à chaque projet de la collectivité et s'assure, lors du lancement de toute nouvelle procédure de passation de marché, de la meilleure prise en compte du bois dans ses deux usages (matériau et/ou combustible), dans le respect des règles de mise en concurrence.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **De valider l'engagement du Parc de Chartreuse à étudier la solution « bois local » dans les projets dont il a la maîtrise d'ouvrage,**
- **D'autoriser le Président à signer la délibération « bois local » proposée dans le cadre de la stratégie forêt-bois Inter-Tepos.**

Ainsi fait et délibéré le 14 juin 2019,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le **19 JUIN 2019**



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
 DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 14 juin 2019, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 29 mai 2019, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 33 représentants 48 voix
 Nombre de membres présents : 13 représentants 13 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 21 représentants 26 voix

Délibération n° BS-2019/23

Objet : Appui à la modernisation des outils stratégiques de 1^{ère} transformation du bois du territoire

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	ARBOR Gérard
	BIENASSIS Brigitte
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ESCARON Dominique
BURLET Céline	ORTHLIEB Maxence
GERIN Anne	VILLIEN Roger
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
WOLFF Corine	PERRET Jacques
	ROMAGNOLI Danielle
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CLARET Jean-Paul
	DAL'LIN Gérard
	POULET Jean-Luc

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
BERANGER Nathalie à ARBOR Gérard	PETIT Jean-Paul à CLARET Jean-Paul
LANGENIEUX-VILLARD Philippe	LOVERA Jean
	ROUGIER Alain
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
ENGRAND Christophe à BURLET Céline	
	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	QUAIX Mireille à VILLIEN Roger
GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
LEBLANC Christian à GERIN Anne	SEJOURNE Denis à BIENASSIS Brigitte
MERIAUX Pierre à ESCARON Dominique	HUGELE Fabrice

Votants (en voix) : 26
 Exprimés (en voix): 26
 Pour : 26
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Appui à la modernisation des outils stratégiques de 1^{ère} transformation du bois du territoire

Depuis 2 ans, le Parc de Chartreuse, en lien avec le CIBC, accompagne plusieurs scieries du territoire dans leur transmission et leur modernisation. Le maintien de l'activité de ces scieries est stratégique pour la pérennité de la transformation du bois sur le territoire et pour la réussite de l'AOC Bois de Chartreuse.

Si ces scieries n'en sont pas au même stade de transmission, elles restent à largement moderniser pour en faire des outils plus performants et viables à moyen terme.

Il est proposé que le PNRC porte, ou éventuellement accompagne le CIBC (maîtrise d'ouvrage en cours de discussion), pour la réalisation d'une étude permettant le déclenchement d'investissements dans ces entreprises. Compte-tenu de l'implication des scieries dans le CIBC et de leur rôle en matière de production de Bois de Chartreuse, il est proposé de faire une seule étude intégrant les besoins des scieries pour répondre aux besoins de la filière. Il s'agirait notamment :

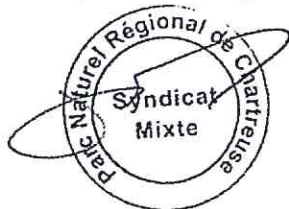
- D'analyser l'organisation actuelle de chaque scierie (productivité/poste, points à améliorer, sécurité)
- D'accompagner l'implantation éventuelle de nouveaux outils de production : séchoir et raboteuse
- De définir un plan de circulation sécurisée et d'optimisation des espaces de production sur l'ensemble des postes des scieries et des espaces d'accueil des clients

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***De valider le lancement de l'opération « Appui à la modernisation des outils stratégiques de 1^{ère} transformation du bois du territoire » en 2019,***
- ***D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette opération.***

Ainsi fait et délibéré le 14 juin 2019,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le **19 JUIN 2019**



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
 DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 14 juin 2019, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 29 mai 2019, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 33 représentants 48 voix
 Nombre de membres présents : 13 représentants 13 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 21 représentants 26 voix

Délibération n° BS-2019/24

Objet : Adhésion à Cap Rural

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	ARBOR Gérard
	BIENASSIS Brigitte
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ESCARON Dominique
BURLET Céline	ORTHLIEB Maxence
GERIN Anne	VILLIEN Roger
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
WOLFF Corine	PERRET Jacques
	ROMAGNOLI Danielle
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CLARET Jean-Paul
	DAL'LIN Gérard
	POULET Jean-Luc

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
BERANGER Nathalie à ARBOR Gérard	PETIT Jean-Paul à CLARET Jean-Paul
LANGENIEUX-VILLARD Philippe	LOVERA Jean
	ROUGIER Alain
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
ENGRAND Christophe à BURLET Céline	
	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	QUAIX Mireille à VILLIEN Roger
GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
LEBLANC Christian à GERIN Anne	SEJOURNE Denis à BIENASSIS Brigitte
MERIAUX Pierre à ESCARON Dominique	HUGELE Fabrice

Votants (en voix) : 26
 Exprimés (en voix): 26
 Pour : 26
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Adhésion à Cap Rural

CAP RURAL est une association qui agit au profit des acteurs du développement. Les agents du Parc font régulièrement appel aux divers services proposés par cette association. Le système de cotisation a récemment évolué. Les Syndicats mixte des Parcs peuvent désormais y adhérer pour un cout forfaitaire réduit à 500 €.

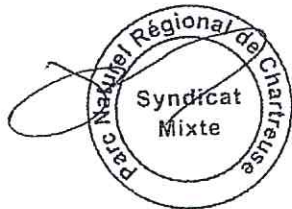
Compte tenu de l'intérêt de cet organisme au regard des services, formations qu'il propose,

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *De valider l'adhésion du Parc à CAP RURAL,*
- *D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.*

Ainsi fait et délibéré le 14 juin 2019,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le **19 JUIN 2019**



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
 DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 14 juin 2019, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 29 mai 2019, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 33 représentants 48 voix
 Nombre de membres présents : 13 représentants 13 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 21 représentants 26 voix

Délibération n° BS-2019/25

Objet : Soutien au projet « Sur les pas des Huguenots »

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	ARBOR Gérard
	BIENASSIS Brigitte
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ESCARON Dominique
BURLET Céline	ORTHLIEB Maxence
GERIN Anne	VILLIEN Roger
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
WOLFF Corine	PERRET Jacques
	ROMAGNOLI Danièle
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CLARET Jean-Paul
	DAL'LIN Gérard
	POULET Jean-Luc

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
BERANGER Nathalie à ARBOR Gérard	PETIT Jean-Paul à CLARET Jean-Paul
LANGENIEUX-VILLARD Philippe	LOVERA Jean
	ROUGIER Alain
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
ENGRAND Christophe à BURLET Céline	
	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	QUAIX Mireille à VILLIEN Roger
GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
LEBLANC Christian à GERIN Anne	SEJOURNE Denis à BIENASSIS Brigitte
MERIAUX Pierre à ESCARON Dominique	HUGELE Fabrice

Votants (en voix) : 26
 Exprimés (en voix): 26
 Pour : 26
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Soutien au projet « Sur les pas des Huguenots »

Contexte

« Sur les pas des Huguenots » est un projet de coopération transnational ayant pour objectifs la mise en place, le développement et la gestion touristique de plusieurs itinéraires de randonnées qui suivent le tracé historique de l'exil de Huguenots après la révocation de l'Edit de Nantes en 1685.

Ce projet abordant la randonnée historique, en alliant patrimoine, découverte, rencontre ainsi que les valeurs de tolérance et d'intégration, a été construit dans le cadre du programme européen Leader. Il réunit plusieurs partenaires internationaux (français, suisse, allemand et italien) qui ont signé un accord de partenariat, définissant les actions à mener.

Le Parc de Chartreuse accompagne le projet depuis 2014 :

- Adhésion à l'association nationale moyennant le versement d'une cotisation annuelle (1 000 € à 1 800 € entre 2014 et 2018) ;
- Participation financière à la réalisation des actions nationales : poursuite de la mission du chef de projet, développement d'outils de communication, organisation d'événements nationaux et fonctionnement de l'association ;
- Animation et signalisation du parcours pédestre sur le Parc de Chartreuse.

Le programme d'actions de 2018 a été en partie contrecarré par les difficultés de fonctionnement de l'association (dont le retard très important des paiements des financements européens Leader de plus de 24 mois). 2019 sera une année de transition devant permettre de préparer un nouveau « business model ».

INCIDENCES DU SOUTIEN AU PROJET POUR NOTRE TERRITOIRE

L'association nous sollicite pour un nouveau soutien au titre de l'année 2019 :

- adhérer à l'association nationale moyennant le versement d'une cotisation de 1 900 €,
- participer financièrement à la réalisation des actions pour 1 000 € : renforcement du produit et des services (ex. : réseau hébergeurs, élargissement des publics et des pratiques dont le vélo et la moto), poursuite d'actions de communication au niveau national et international (ex. : brochure, salons, relations presse), nouvelle animation du projet (ex. : mise en œuvre des actions 2018 non réalisées, recrutement d'une nouvelle animatrice).

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'adhérer à l'association « Sur les pas des Huguenots » pour un montant de 1 900 €, le sentier traversant notre territoire sur 91 km,***
- ***De soutenir les actions de développement de l'association « Sur les pas des Huguenots » pour un montant de 1 000 €,***
- ***D'autoriser le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.***

Ainsi fait et délibéré le 14 juin 2019,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le **19 JUIN 2019**



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
 DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 14 juin 2019, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 29 mai 2019, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 33 représentants 48 voix
 Nombre de membres présents : 13 représentants 13 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 21 représentants 26 voix

Délibération n° BS-2019/26

Objet : Renouvellement du poste d'animateur du programme Leader

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	ARBOR Gérard
	BIENASSIS Brigitte
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ESCARON Dominique
BURLET Céline	ORTHLIEB Maxence
GERIN Anne	VILLIEN Roger
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
WOLFF Corine	PERRET Jacques
	ROMAGNOLI Danielle
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CLARET Jean-Paul
	DAL'LIN Gérard
	POULET Jean-Luc

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
BERANGER Nathalie à ARBOR Gérard	PETIT Jean-Paul à CLARET Jean-Paul
LANGENIEUX-VILLARD Philippe	LOVERA Jean
	ROUGIER Alain
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
ENGRAND Christophe à BURLET Céline	
	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	QUAIX Mireille à VILLIEN Roger
GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
LEBLANC Christian à GERIN Anne	SEJOURNE Denis à BIENASSIS Brigitte
MERIAUX Pierre à ESCARON Dominique	HUGELE Fabrice

Votants (en voix) : 26
 Exprimés (en voix): 26
 Pour : 26
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Renouvellement du poste d'animateur du programme Leader

Le Parc naturel régional de Chartreuse est porteur d'un programme financier européen « LEADER », qui permet de soutenir des actions de développement rural jusqu'en 2020.

Son programme d'actions, intitulé *Le Parc, leader d'une nouvelle organisation territoriale*, se décline en 5 axes d'intervention :

- mobilisation des ressources locales pour valoriser économiquement le territoire
- un accueil de qualité et un esprit d'entreprendre, pour dynamiser l'économie locale
- la gestion durable des ressources du territoire, pour une identité affirmée et pour une transition énergétique
- coopération transnationale et interterritoriale
- animation, gestion et fonctionnement du programme

Afin de mettre en œuvre ce programme et pour répondre aux exigences de la Région, autorité de gestion des fonds européens, le Syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse s'est engagé à mettre en place une équipe d'animation et de gestion LEADER, tout le long du programme. Dans un premier temps, a été créé un poste d'animateur pour une durée de 3 ans. Compte tenu de la durée du programme et afin d'accompagner les porteurs de programme dans la durée, il est proposé de prolonger le contrat pour une durée de 3 ans.

*Compte tenu de la nécessité de mener à bien l'accompagnement des porteurs de projets dans le cadre du Programme Leader,
Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984*

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical DECIDE :

- ***De renouveler le poste d'animateur du programme Leader dans les conditions ci-dessous détaillées :***
- ***D'autoriser le Président à toutes démarches et signatures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision et notamment le contrat de travail.***

Missions principales :

1/ Mise en œuvre du programme Leader

- Organiser et animer les réunions du comité de programmation.
- Accompagner les porteurs de projets (de l'émergence à la réalisation, ainsi que le paiement en lien avec la gestionnaire Leader).
- Participer aux réseaux Leader et associés.
- Animer et suivre les projets de coopération.
- Assurer le suivi administratif et financier du programme.
- Piloter l'évaluation en continu du programme.
- Développer une stratégie de communication spécifique à Leader et assurer sa mise en œuvre en lien avec la responsable communication.

2/ Assurer la coordination entre les différentes politiques contractuelles et le programme Leader

- Assurer la coordination des politiques contractuelles appelées à cofinancer le programme Leader.
- Participer aux diverses instances de gouvernance et aux diverses commissions thématiques ou groupe de travail des programmes.
- Assurer une animation territoriale autour des questions liées à la transition énergétique et à la mobilité (TEPOS)
- Piloter certains projets en rapport avec ces programmes ou ces thématiques.
- Animer le lien avec les partenaires (Etat, Région, Départements, intercommunalités du Parc, chambres consulaires, ASP, ...).

Missions secondaires

- Participer à la vie du Parc (réunion d'équipe...) et aux actions transversales conduites par le Parc au titre de son activité générale (révision de charte, etc.).

Niveau de recrutement /Profil

- Formation supérieure (bac + 2 et plus)
- Expérience significative en animation de procédures territoriales contractuelles,
- Expérience dans la structuration et l'animation de réseaux.
- Expérience dans l'accompagnement de porteurs de projets (identification des besoins)
- Aptitude à travailler en équipe et avec différents types d'acteurs (élus, acteurs socio-économiques, techniciens, partenaires institutionnels...).
- Capacités d'animation.
- Esprit d'analyse et de synthèse.
- Bonnes capacités rédactionnelles.
- Maîtrise dans l'utilisation des logiciels bureautiques courants

Niveau de recrutement

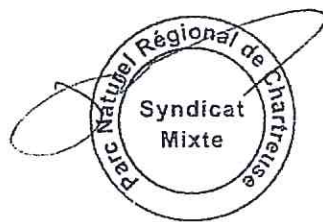
Cadre d'emploi des rédacteurs principaux

Statut :

Le poste sera pourvu soit par voie statutaire soit par voie contractuelle dans le cadre de l'article 3-3 de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984

Ainsi fait et délibéré le 14 juin 2019,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le **19 JUIN 2019**



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
 DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 14 juin 2019, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 29 mai 2019, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 33 représentants 48 voix
 Nombre de membres présents : 13 représentants 13 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 21 représentants 26 voix

Délibération n° BS-2019/27

Objet : Participation au projet « Chemins faisant / Résidence d'éducation artistique et résidence de recherche en sciences sociales »

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	ARBOR Gérard
	BIENASSIS Brigitte
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ESCARON Dominique
BURLET Céline	ORTHLIEB Maxence
GERIN Anne	VILLIEN Roger
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
WOLFF Corine	PERRET Jacques
	ROMAGNOLI Danielle
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CLARET Jean-Paul
	DAL'LIN Gérard
	POULET Jean-Luc

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
BERANGER Nathalie à ARBOR Gérard	PETIT Jean-Paul à CLARET Jean-Paul
LANGENIEUX-VILLARD Philippe	LOVERA Jean
	ROUGIER Alain
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
ENGRAND Christophe à BURLET Céline	
	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	QUAIX Mireille à VILLIEN Roger
GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
LEBLANC Christian à GERIN Anne	SEJOURNE Denis à BIENASSIS Brigitte
MERIAUX Pierre à ESCARON Dominique	HUGELE Fabrice

Votants (en voix) : 26
 Exprimés (en voix): 26
 Pour : 26
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

**Objet : Participation au projet « Chemins faisant /
Résidence d'éducation artistique et résidence de
recherche en sciences sociales »**

Dans le cadre de la convention signée entre le réseau des Parcs naturels régionaux d'Auvergne Rhône Alpes (APARA) et la DRAC Auvergne – Rhône-Alpes, les Parcs naturels régionaux de Chartreuse, des Monts d'Ardèche et du Pilat ambitionnent d'accueillir conjointement une résidence d'artiste et de chercheur.
Cette résidence est envisagée autour d'une thématique retenue comme fil conducteur de cette convention depuis 2018 à savoir l'**itinérance**, et plus précisément pour cette proposition 2019-2020 l'**itinérance de loisirs**.

Dans ce cadre, le Parc naturel régional de Chartreuse accueillera en résidence l'équipe artiste et scientifique retenue collectivement autour d'un des 2 itinéraires culturels européens et thèmes suivants :

- les routes de la mémoire huguenote** avec le GR 65 qui reprend l'itinéraire « sur les Pas des Huguenots », itinéraire culturel européen qui évoque l'exil des protestants à la suite de la Révocation de l'Edit de Nantes en octobre 1685
- les routes du voyage et du partage** avec le chemin de Saint-Martin de Tours / itinéraire culturel européen, et la valorisation des initiatives citoyennes/solidaires et des patrimoines qui jalonnent le parcours

Modalités d'exécution

La résidence s'organise sur un mois pouvant être réparti en plusieurs période de présence sur le terrain comme suit :

- une semaine de repérage à l'automne 2019,
- trois semaines de résidences à raison d'une semaine par mois entre les mois de mars et juillet 2020.

Le choix des équipes artistiques et des chercheurs se fera au sein d'un comité de pilotage qui réunira les représentants de la DRAC, des Parcs concernés, mais aussi de l'Education nationale, ainsi que la Région Auvergne-Rhône- Alpes au mois de juillet 2019.

Tout au long de la résidence, un carnet de bord commun (sous forme de blog ou autre) sera mis en place en lien avec les Parcs et permettra à tous de suivre l'avancée du travail.

Les actions d'éducation artistiques et d'explorations scientifiques seront restituées sous une forme commune en deux temps : sur les lieux d'enquêtes et dans le cadre d'une restitution globale de l'ensemble des territoires à construire avec l'APARA.

Les actions de communication liées à ces actions (mise en place des ateliers, restitution, etc.) seront menées en lien avec les Parcs.

L'objectif de cette démarche coopérative est de :

- retenir une équipe mixant compétences artistiques et scientifiques,
- proposer une intervention concomitante sur 3 territoires de Parcs partageant une problématique commune,
- interroger les processus à l'œuvre sur les territoires traversés par des itinéraires de grande randonnée aux identités parfois fortes et/ou parfois mal perçues.

Implication pour le PNRC

L'opération bénéficie d'un financement intégral de la part de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre d'un portage en cours de détermination s'élevant à 20 000 € pour l'artiste en résidence d'éducation artistique et 20 000 € pour le chercheur, hormis l'accueil logistique des équipes artistiques et scientifiques sur le Parc.

Chacun des 3 Parcs bénéficiaires de ces Résidences Artiste-Chercheur devra ainsi contribuer au projet pour les dépenses d'accueil et logistique ainsi qu'un peu de communication.

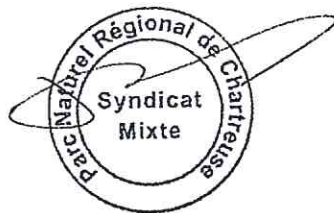
Ce reste à charge pour le Parc de Chartreuse représente un budget prévisionnel global de 2 500 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *De valider la mise en œuvre de ce projet de coopération inter-parcs ;*
- *De participer au projet à hauteur de 2 500 € ;*
- *D'autoriser le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de cette opération.*

Ainsi fait et délibéré le 14 juin 2019,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le **19 JUIN 2019**



DECISIONS DU PRESIDENT

- 12 Développer et mutualiser les connaissances sur les prairies naturelles avec les éleveurs de Chartreuse pour renforcer la résilience des systèmes d'exploitation
- 13 Redécouverte du patrimoine maraîcher, fruitier, céréalier et ornementale de Chartreuse – expérimentation 2019
- 14 Démarche TEPOS – Phase 2
- 15 Rivières sauvages : accompagnement du programme d'actions sur le Guiers Mort : matériel pour l'étude du Cingle plongeur
- 16 Actualisation et déploiement de la stratégie marketing de la destination Chartreuse
- 17 Echanges scolaires
- 17' Echanges scolaires
- 18 Outils et formations pédagogiques scolaires et hors temps scolaires
- 19 Suivi de la fonctionnalité écologique du territoire et des incidences du changement climatique – Tranche 1

DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°12/19

Objet : «Développer et mutualiser les connaissances sur les prairies naturelles avec les éleveurs de Chartreuse pour renforcer la résilience des systèmes d'exploitation»

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,
 Vu la séance du Comité Syndical d'installation 08/04/2016 au cours de laquelle a été procédé à l'élection du Président,
 Vu la délibération du Comité Syndical du 08/04/2016 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,
 Vu la délibération du Comité Syndical du 07/02/2019 validant la programmation 2019,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération «Développer et mutualiser les connaissances sur les prairies naturelles avec les éleveurs de Chartreuse pour renforcer la résilience des systèmes d'exploitation» est arrêté comme suit :

Dépenses en €		Recettes en €	
Frais d'expertise et d'intervenants	2 000,00 €	Conseil Départemental Isère	2 000,00 €
TOTAL	2 000,00 €	TOTAL	2 000,00 €

Article 2 :

Le Conseil Départemental de l'Isère sera sollicité en vue du financement de cette opération.

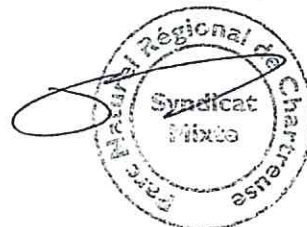
Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,
 Le 30/03/2019

Pour copie conforme

Le Président
 Dominique ESCARON



DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°13/19

Objet : « Redécouverte du patrimoine maraîcher, fruitier, céréalier et ornemental de Chartreuse – expérimentation 2019 »

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,
 Vu la séance du Comité Syndical d'installation 08/04/2016 au cours de laquelle a été procédé à l'élection du Président,
 Vu la délibération du Comité Syndical du 08/04/2016 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,
 Vu la délibération du Comité Syndical du 07/02/2019 validant la programmation 2019,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération «Redécouverte du patrimoine maraîcher, fruitier, céréalier et ornemental de Chartreuse – expérimentation 2019» est arrêté comme suit :

Dépenses en €		Recettes en €	
Formation graines 2019	2 500,00 €	Conseil Régional ARA	4 040,00 €
Formation taille et greffes 2019	1 684,00 €	Conseil Départemental	
Analyses génétiques	1 500,00 €	Isère	3 000,00 €
Communication	1 356,00 €		
TOTAL	7 040,00 €	TOTAL	7 040,00 €

Article 2 :

Le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes et le Conseil Départemental de l'Isère seront sollicités en vue du financement de cette opération.

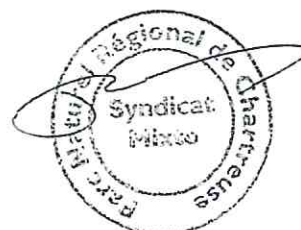
Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,
 Le - 9 MAI 2019

Pour copie conforme

Le Président
 Dominique ESCARON



DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°14/19

Objet : « Démarche TEPOS – Phase 2" »

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,
 Vu la séance du Comité Syndical d'installation 08/04/2016 au cours de laquelle a été procédé à l'élection du Président,
 Vu la délibération du Comité Syndical du 08/04/2016 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,
 Vu la délibération du Comité Syndical du 07/02/2019 validant la programmation 2019,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération «Démarche TEPOS Phase 2» est arrêté comme suit :

Dépenses en €		Recettes en €	
Actions de sensibilisation mobilité douce : sorties en montagne sans voiture, mobilité douce site touristique	14 698,00 €	Conseil Régional ARA	9 264,00 €
Organisation d'ateliers à destination des élus et suivi de projets de rénovation énergétique de bâtiments	2 850,00 €	ADEME	11 264,00 €
Etude faisabilité projets d'énergie renouvelable (méthanisation, hydro, PV, réseaux de chaleur)	4 980,00 €	Autofinancement	2 000,00 €
TOTAL	22 528,00 €	TOTAL	22 528,00 €

Article 2 :

Le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes et l'ADEME seront sollicités en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,

Le **27 MAI 2019**

Pour copie conforme

Le Président

Dominique ESCARON



DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°15/19

Objet : « Rivières sauvages : accompagnement du programme d'actions sur le Guiers Mort : matériel pour l'étude du Cingle plongeur »

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,
 Vu la séance du Comité Syndical d'installation 08/04/2016 au cours de laquelle a été procédé à l'élection du Président,
 Vu la délibération du Comité Syndical du 08/04/2016 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,
 Vu la délibération du Comité Syndical du 07/02/2019 validant la programmation 2019,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération «Rivières sauvages : accompagnement du programme d'actions sur le Guiers Mort : matériel pour l'étude du Cingle plongeur » est arrêté comme suit :

Dépenses en €		Recettes en €	
Matériel	5 000,00 €	Conseil Régional ARA	5 000,00 €
TOTAL	5 000,00 €	TOTAL	5 000,00 €

Article 2 :

Le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes sera sollicité en vue du financement de cette opération.

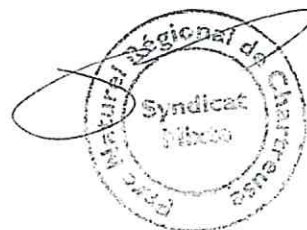
Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,
 Le **27 MAI 2019**

Pour copie conforme

Le Président
 Dominique ESCARON



DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°16/19

Objet : « Actualisation et déploiement de la stratégie marketing de la destination « Chartreuse »

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la séance du Comité Syndical d'installation 08/04/2016 au cours de laquelle a été procédé à l'élection du Président,
Vu la délibération du Comité Syndical du 08/04/2016 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,
Vu la délibération du Comité Syndical du 07/02/2019 validant la programmation 2019,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération «**Actualisation et déploiement de la stratégie marketing de la destination Chartreuse** » est arrêté comme suit :

Dépenses en €		Recettes en €	
Prestation pour actualisation de la destination Chartreuse	6 600,00 €	Conseil Régional ARA	2 000,00 €
Déploiement de la stratégie marketing	10 608,00 €	Conseil Départemental Savoie	15 000,00 €
		Autofinancement	208,00 €
TOTAL	17 208,00 €	TOTAL	17 208,00 €

Article 2 :

Le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes et le Conseil Départemental Savoie seront sollicités en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,

Le

27 MAI 2019

Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON



DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°17/19

Objet : « Echanges scolaires »

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,
 Vu la séance du Comité Syndical d'installation 08/04/2016 au cours de laquelle a été procédé à l'élection du Président,
 Vu la délibération du Comité Syndical du 08/04/2016 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,
 Vu la délibération du Comité Syndical du 07/02/2019 validant la programmation 2019,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération «Echanges scolaires » est arrêté comme suit :

Dépenses en €		Recettes en €	
Prestations de soutien de 9 échanges scolaires	5 000,00 €	Conseil Régional ARA	5 000,00 €
TOTAL	5 000,00 €	TOTAL	5 000,00 €

Article 2 :

Le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes sera sollicité en vue du financement de cette opération.

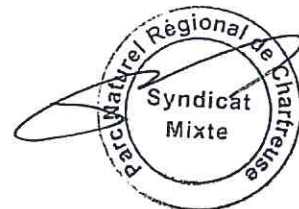
Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,
 Le 11/06/2019

Pour copie conforme

Le Président
 Dominique ESCARON



DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°17/19

Objet : « Echanges scolaires »

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,
 Vu la séance du Comité Syndical d'installation 08/04/2016 au cours de laquelle a été
 procédé à l'élection du Président,
 Vu la délibération du Comité Syndical du 08/04/2016 relative aux délégations de
 compétences et d'attributions accordées au Président,
 Vu la délibération du Comité Syndical du 07/02/2019 validant la programmation
 2019,

DECIDE

Article 1 :
 Le plan de financement définitif relatif à l'opération «Echanges scolaires » est arrêté
 comme suit :

Dépenses en €		Recettes en €	
Prestations de soutien de 9 échanges scolaires	5 400,00 €	Conseil Régional ARA	5 400,00 €
TOTAL	5 400,00 €	TOTAL	5 400,00 €

Article 2 :
 Le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes sera sollicité en vue du financement de cette
 opération.

Copie adressée :
 - au Préfet de l'Isère
 - au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,
 Le 26/06/2019

Pour copie conforme
 Le Président
 Dominique ESCARON



DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°18/19

Objet : « Outils et formations pédagogiques scolaires et hors temps scolaires »

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la séance du Comité Syndical d'installation 08/04/2016 au cours de laquelle a été procédé à l'élection du Président,
Vu la délibération du Comité Syndical du 08/04/2016 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,
Vu la délibération du Comité Syndical du 07/02/2019 validant la programmation 2019,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération «Outils et formations pédagogiques scolaires et hors temps scolaires » est arrêté comme suit :

Dépenses en €		Recettes en €	
Edition d'un support de restitution	1 850,00 €	Conseil Régional ARA	3 350,00 €
Création et acquisition d'outils, de supports et de kits pédagogiques	1 200,00 €		
Formation animateurs et enseignants	300 ,00 €		
TOTAL	3 350,00 €	TOTAL	3 350,00 €

Article 2 :

Le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes sera sollicité en vue du financement de cette opération.

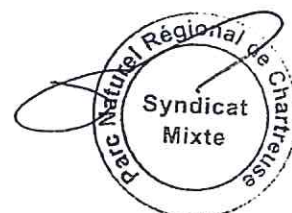
Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,
Le 11/06/2019

Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON



DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°19/19

Objet : « Suivi de la fonctionnalité écologique du territoire et des incidences du changement climatique – Tranche 1" »

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation 08/04/2016 au cours de laquelle a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 08/04/2016 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 07/02/2019 validant la programmation 2019,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération «**Suivi de la fonctionnalité écologique du territoire et des incidences du changement climatique – tranche 1**» est arrêté comme suit :

Dépenses en €		Recettes en €	
Pièges photos Enregistreurs son	3 300,00 € 6 100,00 €	Conseil Régional ARA	9 400,00 €
TOTAL	9 400,00 €	TOTAL	9 400,00 €

Article 2 :

Le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes sera sollicité en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

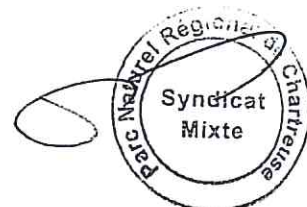
Fait à St Pierre de Chartreuse,

Le 11/06/2019

Pour copie conforme

Le Président

Dominique ESCARON



ARRETES DU PRESIDENT

NEANT